

● Modalité de calcul de l'impôt sur le revenu global (IRG)

## Les salaires des Algériens seront-ils revus à la hausse ?

Le gouvernement a finalement décidé sur les modalités de calcul de l'impôt sur le revenu global, en procédant à la reformulation et à la restructuration de certains articles relatifs aux modalités de déduction de l'IRG, après que le président de la République ait décidé d'exempter ceux dont les revenus sont inférieurs à 30 000 DA de la retenue à la source, qui variera entre 0 et 35% en ligne avec la prime de revenu imposable, à compter de l'année prochaine.

Lire page 7



Coronavirus

**252 nouveaux cas, 136 guérisons et 7 décès en Algérie durant les dernières 24 heures**



Communication

**La désastreuse situation héritée a imposé le maintien du cadre institutionnel existant, déclare Belhimer**

Lire page 4

En donnant hier le coup d'envoi de la rentrée scolaire

# Djerad insiste sur le respect des mesures barrières

● En donnant hier le coup d'envoi de la rentrée scolaire 2020-2021 depuis la wilaya de Batna, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a insisté plus particulièrement sur l'impératif de respecter les mesures de prévention contre le coronavirus, appelant les parents d'élèves à soutenir et appuyer les staffs pédagogique et administratif pour préserver la santé des élèves.

Lire page 3



● Référendum du 1<sup>er</sup> Novembre

## La parole revient au peuple, affirme Chengriha

Le général de Corps d'Armée Saïd Chengriha, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), a estimé, hier à Constantine, que le devoir des nationalistes, notamment l'Armée nationale populaire (ANP), est de «contribuer de manière effective dans la réussite du référendum sur le projet de révision de la Constitution», indique un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

Lire page 4

## Affaire Ali Haddad

### Le verdict en appel prononcé le 3 novembre prochain

La cour d'Alger rendra le 3 novembre prochain son verdict dans le procès de l'homme d'affaires Ali Haddad, poursuivi avec les deux anciens Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, et d'anciens ministres, pour des chefs d'inculpation de corruption, a annoncé, mardi soir, le président de la séance. Le procès s'est poursuivi pour le huitième et dernier jour, avec les plaidoiries de la défense de l'accusé principal Ali Haddad, des membres de sa famille et des anciens directeurs des ports d'Alger, Jijel, Mostaganem et Béjaïa, outre l'ancien directeur général de la jeunesse et des sports de la wilaya de Tizi-Ouzou. Lors des plaidoiries, le collectif de la défense d'Ali Haddad a plaidé l'acquittement de leur client des charges retenues contre lui, arguant que «les affaires et investissements de ce dernier ont été réalisés conformément aux lois en vigueur» et réfutant qu'Ali Haddad «soit impliqué dans le financement de partis politiques ou de campagnes électorales». La défense a demandé l'acquittement de l'accusé Rebouh Haddad des accusations retenues contre lui, d'autant qu'il «présidait le club de l'USMA d'Alger et qu'il n'a pris la gestion du groupe Haddad qu'à partir de mars 2019,

suite à l'arrestation de son frère Ali». Aussi, la défense des anciens directeurs généraux des ports d'Alger, Béjaïa, Mostaganem et Jijel ont demandé que leurs clients soient acquittés, car les faits qu'ils leur sont reprochés ne sont pas soumis au code des marchés publics», précisant que «l'autorité portuaire ne relève pas de leurs prérogatives mais de celles de la tutelle». La séance du matin a été consacrée aux plaidoiries de l'ancien ministre de l'Industrie, Mahdjoub Bedda, dont la défense a insisté sur le fait que son client en sa qualité de ministre de l'Industrie «n'est pas responsable de la commission d'évaluation technique concernant le dossier de montage automobile», ajoutant que la décision technique, objet d'accusation, «a été validée par tous les services compétents avant de la soumettre au bureau du ministre». Pour rappel, le procureur général près la Cour d'Alger avait requis dimanche «le durcissement des peines» à l'encontre des principaux accusés dans cette affaire, et de confirmer le jugement rendu en première instance condamnant les deux anciens ministres de l'Industrie, Mehjdoub Bedda et Youcef Yousfi, à 2 ans de prison ferme assortis d'une amende de 500 000 DA chacun. En



juillet dernier, le tribunal de Sidi M'hamed avait condamné Ali Haddad à 18 ans de prison ferme assortie d'une amende de 8 millions DA, avec confiscation de tous ses biens. Les deux anciens Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, avaient été condamnés à une peine de 13 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un million de dinars. Les anciens ministres des Transports et des Travaux

publics et de l'Industrie Amar Ghoul, Amara Benyounes, Abdesslem Bouchouareb, Abdelghani Zaâlane, Abdelkader Kadi et Boujemaâ Talai sont également poursuivis dans cette affaire. Sont également poursuivis, les deux anciens walis d'El Bayadh et de Annaba, respectivement Abdellah Benmansour et Mohammed Slamani.

M. S.

## Lutte contre la criminalité 21 narcotrafiquants arrêtés et plus de 10 q de kif traité saisis en une semaine

Vingt-et-un narcotrafiquants ont été arrêtés et plus de 10 quintaux de kif traité et de 16 kg de cocaïne saisis par des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire durant la période du 14 au 20 octobre, indique un bilan rendu public, hier, par le ministère de la Défense nationale (MDN). «Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée et en continuité des efforts intenses visant à contrecarrer le phénomène du narcotrafic, des détachements combinés de l'Armée nationale populaire ont arrêté, lors d'opérations distinctes, 21 narcotrafiquants et saisi de grandes quantités de kif traité s'élevant à 10 quintaux et 65 kg et 16,044 kg de cocaïne», précise la même source. Ainsi, un détachement combiné de l'ANP «a intercepté, à Tindouf, deux narcotrafiquants en leur possession 16,044 kg de cocaïne et 183 377 comprimés psychotropes», tandis que les services de la Gendarmerie nationale et les Garde-frontières «ont arrêté, à Nâama, six narcotrafiquants et saisi une grande quantité de kif traité s'élevant à 636 kilogrammes». Dans le

même sillage, des détachements de l'ANP «ont appréhendé, en coordination avec les services de la Gendarmerie nationale, les Garde-frontières et les Garde-côtes treize narcotrafiquants et saisi 429 kg de kif traité et 3064 comprimés psychotropes lors d'opérations distinctes menées à Mostaganem, Tlemcen, Oran, Aïn Témouchent, Béjaïa, Biskra, In Amenas, Béchar et Batna». Par ailleurs, des détachements de l'ANP «ont intercepté, à Tamanrasset, In Guezzam, Bordj Badji Mokhtar, Tindouf et Djanet, 80 individus et saisi 9 camions, 29 véhicules tout-terrain, 90 groupes électrogènes, 78 marteaux piqueurs, 5 détecteurs de métaux, 268 sacs de mélange de pierres et d'or brut, des outils de détonation et d'autres équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illégal, ainsi que 124 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande». De leur côté, les services de la Gendarmerie nationale «ont arrêté 48 individus et saisi 9 fusils de chasse, 1511 cartouches, 134 033 unités d'articles pyrotechniques, 2268 unités de différentes boissons, et ce, lors d'opérations

menées à Sétif, Khenchla, Batna, Mila, M'sila, Biskra, El Oued, Oran et Djanet. De même, des tentatives de contrebande de grandes quantités de carburants, s'élevant à 38 066 litres, ont été déjouées à Bordj Badji Mokhtar, Tébessa, El-Tarf, Souk-Ahras, et Tindouf». Dans un autre contexte, les Garde-côtes et les services de la Gendarmerie nationale «ont réussi à mettre en échec des tentatives d'émigration clandestine et procédé au sauvetage de 560 individus à bord d'embarcations pneumatiques et artisanales à Oran, Tlemcen, Mostaganem, Aïn Témouchent, Boumerdès, Chlef, Alger, Tipasa, Annaba, Skikda et El Tarf, alors que 43 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à Tlemcen, Tébessa et Illizi». Les résultats de «qualité» de ces multiples opérations, s'inscrivant dans la dynamique des efforts continus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée, reflètent «le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces armées à travers tout le territoire national», souligne le communiqué.

### Oum El Bouaghi Saisie de 82 q de cuivre à Aïn Kercha

Une quantité de 82 quintaux de cuivre a été saisie dans la daïra de Aïn Kercha (wilaya de Oum El-Bouaghi), a-t-on appris mardi auprès des services de la sûreté de wilaya. L'opération a été effectuée par la police de la daïra de Aïn Kercha, qui a procédé à la saisie de cette quantité de cuivre à bord d'un camion, a-t-on indiqué de même source. Une enquête approfondie a été ouverte sur cette affaire de contrebande de cuivre, a conclu la même source.

## Accidents de la circulation 7 morts et 155 blessés en 24 heures

Sept personnes ont trouvé la mort et 155 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation enregistrés durant les dernières 24 heures à travers le pays, selon un bilan rendu public hier par les services de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Sétif avec un mort et onze blessés suite à plusieurs accidents de la route, note la même source. Concernant la lutte contre la propagation du coronavirus Covid-19, les unités de la

Protection civile ont effectué, durant la même période, 42 opérations de sensibilisation à travers 10 wilayas (32 communes), pour rappeler aux citoyens la nécessité de respecter le confinement et les règles de la distanciation physique. Les éléments de la Protection civile ont effectué, dans le même cadre, 109 opérations de désinfection générale à travers 19 wilayas (62 communes) touchant l'ensemble des infrastructures et édifices publics et privés, quartiers

et ruelles, précise le même bilan. Par ailleurs, trois personnes sont mortes intoxiquées par le gaz émanant d'un chauffe-bain à l'intérieur d'un domicile à Oran. Les éléments de la Protection civile sont intervenus aussi pour prodiguer des soins de première urgence à 11 personnes incommodes par le monoxyde de carbone émanant d'appareils de chauffage et chauffe-bain à l'intérieur de leur domicile, dont 6 personnes à Constantine et 5 à Sétif, ajoute la même source.

## En donnant hier le coup d'envoi de la rentrée scolaire Djerad insiste sur le respect des mesures barrières

En donnant hier le coup d'envoi de la rentrée scolaire 2020-2021 depuis la wilaya de Batna, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a insisté plus particulièrement sur l'impératif de respecter les mesures de prévention contre le coronavirus, appelant les parents d'élèves à soutenir et appuyer les staffs pédagogique et administratif pour préserver la santé des élèves.

Accompagné d'une importante délégation ministérielle, le Premier ministre a procédé également au lancement de cette rentrée marquée par la conjoncture exceptionnelle de l'épidémie du Covid-19. Ces mesures de prévention, sur lesquelles le Premier ministre a maintes fois insisté, doivent être strictement respectées, dans la mesure où les pouvoirs publics veulent éviter le recours à un nouveau confinement dont les conséquences économiques pourraient être désastreuses, au vu de la conjoncture difficile qui a engendré une chute drastique des recettes pétrolières ces derniers mois. A ce titre, le gouvernement semble plutôt privilégier une réouverture graduelle et progressive de l'activité économique et commerciale, seule et unique voie pour un retour à la vie normale et qui soit en mesure de permettre la distanciation physique indispensable, avec comme impératif le port du masque par tous. A ce propos, le Premier ministre avait mis l'accent sur la nécessité de procéder à une évaluation des incidences socio-économiques induites par la pandémie Covid-19, en « toute objectivité et loin des surenchères », le but étant de préparer l'après-crise sanitaire et de préserver aussi bien chez les entreprises que chez les travailleurs, un engagement solide dans la nouvelle bataille pour le redressement économique national. Il avait rappelé, à cet égard, la déclaration du président de la République dans laquelle il a souligné qu'« il n'y a plus désormais aucune différence entre l'entreprise publique et l'entreprise privée, mais il y a bel et bien des entreprises productives et compétitives qui œuvrent au développement du pays et à la création de la richesse et d'emplois, et d'autres entreprises qui n'ont qu'un seul souci, amasser les richesses au dépens de l'investissement et de l'intérêt général ». Devant la multitude des défis à relever, le Premier ministre a estimé que « le dialogue avec les partenaires sociaux et les opérateurs économiques demeure une condition sine qua non pour la réussite du processus de redressement du pays face à cette crise, sachant qu'en réalité, cet objectif légitime ne saurait être réalisé sans la conjugaison des efforts communs des autorités publiques et des partenaires sociaux dans un climat empreint de confiance, d'entraide et de complémentarité dans le travail ». « Le gouvernement veille à s'acquitter pleinement de son rôle dans la lutte contre cette pandémie et réaffirme son engagement à protéger les postes d'emploi et les capacités de production nationale, à travers la protection des travailleurs et entreprises publiques et privées, en cette conjoncture difficile », a soutenu M. Djerad. Il a fait savoir, tout de même, que les mesures préventives pour endiguer la propagation du Covid-19 avaient occasionné un grand préjudice à l'économie nationale, tout en se disant profondément convaincu des capacités du pays de surmonter cette crise. Le Premier ministre avait affirmé, en outre, que le dialogue avec les partenaires socio-économiques



« est une condition sine qua non pour la réussite du processus de redressement du pays face aux incidences de la pandémie Covid-19 ». M. Djerad a indiqué que la création de la commission d'évaluation s'inscrit dans le cadre de la démarche de concertation avec les partenaires sociaux, conformément à la politique tracée par le président de la République et consacrée par le gouvernement depuis le début de la crise sanitaire. A travers un nouveau modèle économique, l'Etat compte s'inscrire dans la rupture totale avec les méthodes de gestion du passé et engager une nouvelle démarche marquée par une adéquation des politiques publiques et sectorielles et une rénovation de la gouvernance économique. Cette stratégie devrait permettre, à court et à moyen termes, de mettre en place une économie où la forte dépendance aux hydrocarbures et la dépense publique seront réduites graduellement. Récemment, des experts économiques et des dirigeants d'entreprise ont souligné les facteurs d'attractivité de l'Algérie en matière d'investissement, en saluant les mesures décidées par les pouvoirs publics pour encourager les investisseurs étrangers. Ils ont salué les réformes

entreprises par le gouvernement en vue d'améliorer l'attractivité du pays et stabiliser le cadre réglementaire régissant l'investissement, estimant que la pandémie Covid-19 est un facteur d'accélération et de transformation du modèle économique algérien, jusque-là basé sur la rente et les hydrocarbures. Rappelant que l'Algérie est en transition économique, ces experts ont formulé le vœu de voir des investisseurs étrangers associés dans une logique de partenariat gagnant-gagnant aux projets de croissance et de diversification lancés en Algérie. Dans ce contexte, ils ont énuméré les principaux secteurs à fort potentiel de développement, à savoir la production industrielle, l'agriculture, l'agro-industrie, les filières de transformation, l'industrie manufacturière, l'industrie minière, la pétrochimie, les énergies renouvelables et l'industrie du digital. Ils ont mis en avant aussi la possibilité de relocalisation des chaînes de valeur industrielles, soutenant que l'Algérie avec sa proximité avec l'Europe et sa position géographique en Afrique peut devenir un partenaire dans tous les secteurs.

T. Benslimane

## Journée africaine des droits de l'homme L'Algérie célèbre la commémoration sur fond de défis du coronavirus



« L'Algérie célèbre le 21 octobre, à l'instar de tous les pays africains, la Journée africaine des droits de l'homme, à la veille d'un grand rendez-vous, à savoir le référendum sur le projet de la Constitution et dans lequel les droits de l'homme occupent une place centrale », précise

le Conseil dans un communiqué, notant que le thème retenu pour cette année est : « Faire taire les armes et promouvoir la culture des droits de l'homme et des peuples. La commémoration, le 21 octobre de chaque année, de la Journée africaine des droits de l'homme s'ap-

puie sur une résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'UA lors de sa cinquième session, tenue à Benghazi (Libye) en 1989. La célébration de la Journée africaine des droits de l'homme par les Etats du continent noir s'inscrit cette année sur fond de défis face à la pandémie du Covid-19, a indiqué, mardi, un communiqué du Conseil national des droits de l'homme (CNDH), soulignant la « place centrale » occupée par la question des droits de l'homme dans le projet de la Constitution amendée. Les opportunités et les défis du Covid-19 en Afrique. Une thématique spécialement conçue pour promouvoir le programme de l'Union africaine (UA) visant à « faire taire les armes dans le continent, en gardant à l'esprit les défis liés au Covid19 et en maximisant toutes les opportunités qui s'y présentent pour renforcer la culture des droits de l'homme et des peuples en Afrique », est-il noté. Tout en visant à « consolider » les progrès réalisés jusqu'à présent dans ce sens, cette célébration tend également à « souligner la responsabilité des Etats membres de l'UA à apporter la paix et la tranquillité dans chaque partie du continent », et ce, malgré « les défis » auxquels ils sont confrontés face au Covid-19, fait remarquer le Conseil, considérant cet événement comme étant « une occasion » pour l'UA et ses Etats membres de renforcer le soutien à la ratification et à la mise en œuvre de tous les instruments relatifs aux droits de l'homme et des peuples en Afrique ». Dans ce

sens, ledit Conseil interpelle les Etats membres afin de « renforcer » la volonté nationale, sous-régionale et régionale, de mener davantage d'actions en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme et des peuples en Afrique, et pour « identifier » le rôle et les responsabilités des Etats membres dans le soutien à la campagne de l'UA visant à faire taire les armes et à traiter la situation des droits de l'homme dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit. Les Etats en question sont, en outre, appelés à « œuvrer à mettre fin » à la dernière colonie en Afrique en permettant au peuple sahraoui de recouvrer sa souveraineté et de bénéficier de son droit à l'autodétermination ainsi qu'à « faciliter » la réflexion sur le rôle des parties aidant les Etats membres de l'UA à remplir leurs obligations en matière de droits de l'homme et des peuples dans leur réponse à la pandémie Covid-19, ajoute le communiqué. De même qu'ils doivent « identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques » en matière de prévention, de contrôle et de réduction de la pandémie, l'objectif étant de « promouvoir une approche basée sur les droits de l'homme pour toute société dans son ensemble », note encore le CNDH, encourageant les Etats membres à trouver « un équilibre » entre la promotion des libertés civiles, d'une part, et les droits socio-économiques et culturels, d'autre part afin de les protéger contre des situations d'urgence telles que le Covid-19.

## Référendum du 1<sup>er</sup> Novembre

# La parole revient au peuple, affirme Chengriha

Le général de Corps d'Armée Saïd Chengriha, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), a estimé, hier à Constantine, que le devoir des nationalistes, notamment l'Armée nationale populaire (ANP), est de «contribuer de manière effective dans la réussite du référendum sur le projet de révision de la Constitution», indique un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

«Le devoir de tous les nationalistes dévoués aujourd'hui, à leur tête l'Armée nationale populaire, digne héritière de l'Armée de libération nationale, est de contribuer de manière effective à la réussite du référendum sur le projet de révision de la Constitution, afin d'atteindre le changement escompté», a-t-il souligné dans une allocution prononcée lors d'une réunion d'orientation avec les cadres et les personnels de la 5<sup>e</sup> RM. Lors de cette réunion tenue à l'occasion de sa visite de travail et d'inspection à la 5<sup>e</sup> RM, à Constantine, le général de Corps d'Armée a affirmé également que «la parole revient désormais au peuple algérien fier, qui saura comment construire l'Etat de droit, où nul autre souverain que la loi». (...) il s'agit de l'Algérie, terre des millions de chouchada, qui ont consenti ce qu'ils avaient de plus cher, afin que la patrie connaisse le sens réel de l'affranchissement et de l'indépendance totale, et ce, en permettant à la volonté populaire dans son sens concret et correct de tracer les repères de l'avenir du pays en toute liberté et démocratie», a-t-il ajouté dans cette allocution suivie par visioconférence, par tous les personnels

de la Région. Selon la même source, le chef d'état-major de l'ANP a présidé, par la suite, une réunion de travail, en présence des directeurs régionaux, des responsables des services de sécurité et des commandants des secteurs opérationnels, lors de laquelle il a suivi un exposé global présenté par le commandant de la Région, portant sur la situation en territoire de compétence. «Le général de corps d'Armée a donné une série d'instructions et d'orientation qui concernent dans leur ensemble la nécessité de faire preuve davantage de vigilance et de prudence, tout en intensifiant les mesures et dispositions préventives afin de garantir le bon déroulement du prochain référendum sur le projet de révision de la Constitution», ajoute-t-on. Auparavant, Saïd Chengriha a observé à l'entrée du siège du commandement de la Région, en compagnie du général-major Hambli Noureddine, commandant de la 5<sup>e</sup> RM, un moment de recueillement à la mémoire du chahid Zighoud Youcef, dont le siège du commandement de la Région porte le nom, et a déposé une gerbe de fleurs devant sa stèle commémorative, avant de réciter la Fatiha à sa mémoire et celle de nos valeureux chouchada.



### Communication

## La désastreuse situation héritée a imposé le maintien du cadre institutionnel existant, déclare Belhimer



Ph : Fatch Guidoum ©

Le ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement, Ammar Belhimer, a indiqué, mardi à Alger, que «la désastreuse situation héritée» a rendu les réformes escomptées «très difficiles» à mettre en place, d'où le maintien du cadre institutionnel et constitutionnel en vigueur pour éviter «l'aventurisme». «Le lourd passif et la désastreuse situation héritée ont rendu très difficile la mise en place des réformes, qui ne peuvent sortir du cadre institutionnel et constitutionnel en vigueur», a précisé le ministre lors d'une rencontre-débat sur «la place de la presse dans le projet d'amendement de la Constitution», organisée par l'Organisation nationale des journalistes sportifs algériens (ONJSA). Afin de concrétiser les réformes escomptées, «nous avons maintenu l'existant pour préserver le cadre pacifique en attendant les amendements à intégrer dans la Constitution, qui sera soumise, le 1<sup>er</sup> novembre prochain, à référendum», a ajouté M. Belhimer, qui a souligné «l'aventurisme qu'aurait représenté une autre voie avec tous les périls pour le pays». Evoquant le secteur de la presse, le ministre de la Communication a mis en avant l'attachement de l'Etat à préserver la pluralité médiatique, «en garantissant l'ordre public interne». Néanmoins, a-t-il expliqué, l'intervention de l'Etat doit obéir à trois préalables, à savoir qu'elle soit expressément prévue par la loi et que son objectif revête un caractère de légitimité mais aussi de nécessité dans le cadre d'une société démocratique. S'agissant des acquis qu'apporte aux médias la nouvelle Constitution, M. Belhimer a fait état de quatre principes inédits. Il s'agit de la consécration de la liberté de la presse, sous toutes ses formes, la précision de sa teneur, l'interdiction du discours de haine et de discrimination, et l'impossibilité de suspendre l'activité de n'importe quel support médiatique sans déci-

sion de justice, a-t-il détaillé, ajoutant que c'est là une protection contre toute forme d'abus ou règlement de comptes. Concernant les crises auxquelles est confrontée actuellement la presse, le ministre du secteur a estimé que cette situation est le résultat de l'absence d'un cadre juridique. La loi étant «le garant de stabilité», la caution juridique devient «sacrée», notamment lorsqu'il s'agit de mettre fin à des activités anarchiques et garantir une pratique sereine des libertés, a-t-il poursuivi. «Nous avons besoin d'un cadre juridique régissant tous les aspects de ce secteur», et «entreprendre une 'algérianisation' des textes juridiques relatifs, spécialement aux chaînes TV privées». Pour le ministre de la Communication, «la révision du cadre juridique apparaît, donc, impérative», notamment avec l'émergence, au niveau international, de nouvelles formes d'expression, non incluses dans les lois actuelles. «Nous sommes obligés de nous adapter à cette nouvelle vision», a-t-il poursuivi. En réponse à des préoccupations de la corporation relativement à la garantie de la protection aux journalistes pour leur permettre de s'acquitter pleinement de leur mission, le ministre a estimé que «le plus grand obstacle à l'unité corporatiste est 'le manque de maturité'», mettant en garde contre les divisions qui «servent les ennemis de la liberté de la presse». A ce propos, le ministre de la Communication a dit regretter le fait que des projets «importants» soient restés lettre morte en raison de l'incapacité des journalistes à s'organiser dans un cadre unifié. Il a cité, dans ce sens, l'activation du Conseil national de la presse écrite, qui «reste impossible sans des organisations syndicales représentatives». Cette conférence-débat de plus de deux heures a été l'occasion pour les participants d'aborder l'ensemble des aspects touchant aux médias.

### Rentrée scolaire 2020/2021

## La date du préscolaire fixée au 15 novembre prochain

Le ministère de l'Education nationale a annoncé, mardi dans une circulaire sur «des inscriptions en classes de préscolaire pour l'année scolaire 2020/2021», que la date de la rentrée des classes était fixée au 15 novembre prochain. La rentrée des classes du préscolaire est fixée au 15 novembre 2020, indique la circulaire qui rappelle l'impératif, comme c'est le cas pour les autres niveaux d'enseignement, «de respecter les mesures du protocole sanitaire adopté au titre de la rentrée des classes 2020/2021». Ce document, dont une copie est parvenue à l'APS, fixe les modalités d'inscription des enfants concernés par

l'éducation préscolaire ainsi que les conditions d'ouverture de ces classes dans les écoles primaires dans la conjoncture sanitaire exceptionnelle du Covid-19. Sont concernés, donc, par les inscriptions en préscolaire, les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015, par ordre de la date de naissance et dans la limite des places pédagogiques disponibles. L'ouverture des classes du préscolaire se fait selon «la disponibilité des locaux et des éducateurs», indique la circulaire, précisant que «la création de ce type de classe ne doit en aucun cas faire l'objet d'une demande de poste budgétaire supplémentaire ou

motiver le changement du fonctionnement de l'école primaire vers une double vacation». Dans le volet organisation de la scolarisation, la tutelle a limité le nombre des élèves à 20 enfants par groupe au maximum, et a préconisé le découpage du groupe en deux sous-groupes, en cas de nombre important, en optant pour l'alternance tous les deux jours». Le ministère de l'Education nationale a exigé la mise en application du «même plan exceptionnel adopté pour le cycle d'enseignement primaire». Pour l'encadrement des classes du préscolaire, la circulaire privilégie les professeurs d'enseignement primaire ayant

tendance et une entière disponibilité à travailler avec les enfants à cet âge sensible, ceux pouvant supporter l'activité et le dynamisme des petits et maîtriser les techniques d'animation en classe préscolaire et ceux ayant bénéficié de formation dans l'éducation préscolaire. Selon la même source, il est permis aux enfants de bénéficier du dépistage et du suivi sanitaire offerts par les services de santé scolaire en début d'année, afin de déceler toute forme de handicap sensoriel, moteur ou mental et de procéder au traitement précocement.

Ahsene Saaid / Ag.

## Enseignement supérieur

# Signature d'un mémorandum d'entente avec Pfizer pour la formation des étudiants

Un mémorandum d'entente et de coopération a été signé, mardi à Alger, entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et le laboratoire Pfizer Pharm Algérie, en partenariat avec le ministère de l'Industrie pharmaceutique, pour la formation des compétences algériennes dans l'industrie pharmaceutique et les biotechnologies.

L'accord a été signé par le président du conseil d'administration (PCA) et président exécutif de Pfizer Pharm Algérie, et un cadre supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, en présence du ministre du secteur, Abdelbaki Benziane, et du ministre de l'Industrie pharmaceutique, Abderrahmane Lotfi Benbahmad. Le mémorandum prévoit le lancement du programme «B-Imtiyaz», une initiative visant à soutenir et à promouvoir la formation des compétences nationales dans les domaines de l'industrie pharmaceutique et des biotechnologies, dans le cadre de la vision des deux secteurs pour la création d'un «Hub de Biotechnologie».

Cette vision repose sur la formation de nouvelles compétences à même d'investir le monde de l'innovation et du leadership et de nouveaux experts algériens dans le domaine des industries pharmaceutiques et des biotechnologies. Il s'agit de permettre aux étudiants en pharmacie et à des ingénieurs de l'Ecole Nationale Supérieure de Biotechnologie, dûment sélectionnés par les autorités pédagogiques, de bénéficier d'un programme de formation aux standards internationaux dans ce domaine de pointe. Il est également question pour les experts de Pfizer et des experts internationaux d'animer des séminaires et des sessions de formation dans le domaine des sciences sanitaires, de l'industrie pharmaceutique et des biotechnologies.

En vertu du document, les étudiants pourront aussi bénéficier de stages sur les sites de production de Pfizer. Une étude de faisabilité sera réalisée pour la création d'un incubateur de recherche dédié à l'industrie pharmaceutique, à travers une plateforme de réflexion, dans le but d'accompagner et promouvoir les innovations développées par les chercheurs algériens. Dans ce cadre, le PCA et président exécutif de Pfizer Pharm Algérie, Abderrahmane Mekerba a souligné que ce programme soutient le développement d'une génération de spécialistes algériens en pharmacie industrielle et biotechnologie à travers des séminaires qui compteront la participation d'experts de Pfizer et d'éminents universitaires américains. Outre des stages pratiques, il est prévu la création d'un incubateur d'innovation dédié aux étudiants et chercheurs algériens. Nous sommes convaincus qu'en investissant dans les futurs leaders de l'industrie algérienne, nous contribuerons à bâtir les fondements d'un secteur plus fort et plus dynamique qui permettra à l'innovation algérienne de prospérer, a ajouté M. Mekerba. Pour sa part, Sinan Atlig Nevzat, directeur de la région Afrique et Moyen Orient des laboratoires américains Pfizer a évoqué sa vision pour le développement de cette importante industrie en Algérie et le développement du climat des affaires qui consiste à jeter les bases de ce secteur et investir dans l'avenir des



industries pharmaceutiques pour bâtir les fondements d'un secteur plus fort et plus dynamique. «La Biotechnologie constitue le cœur du métier des laboratoires Pfizer et nous sommes heureux de pouvoir transformer en actions concrètes les engagements de Pfizer en termes de partage de connaissances à travers cette initiative», a précisé le responsable dans son intervention par visioconférence à laquelle

ont participé les représentants exécutifs des laboratoires Pfizer pour la région Afrique et Moyen Orient du bureau central de New York. «B-Imtiyaz» a le potentiel de préparer la voie à une nouvelle génération de professionnels algériens en biotechnologies et d'accompagner la vision de l'Algérie pour devenir un véritable «hub» pour la région, a-t-il conclu.

Moussa O.

## Unicef

## Benbouzid exprime la disponibilité de l'Algérie à renforcer la coopération

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, a exprimé la disponibilité de l'Algérie à renforcer sa coopération avec l'Unicef dans le domaine de la promotion de la santé maternelle et infantile, a indiqué mercredi le ministère de la Santé dans un communiqué. «L'Algérie est prête à ouvrir de nouveaux horizons de coopération et à élargir les relations avec l'Unicef dans le domaine de la promotion de la santé maternelle et infantile», a-t-il déclaré lors d'une rencontre, mardi, avec le nouveau représentant du Fonds des Nations unies pour l'Enfance en Algérie, Unicef, Isselmou

Boukhary. Lors de cette rencontre, «les deux parties ont abordé l'importance de l'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS), dans sa 6ème version, que réalise l'Algérie dans le cadre de sa coopération avec l'Unicef visant à mesurer l'état de santé des enfants et des mères et à fournir des indicateurs liés aux Objectifs de Développement durable (ODD) notamment l'ODD3 relatif à la santé», a souligné le communiqué. Selon la même source, le ministre de la Santé a salué, lors de cette rencontre, «les relations distinguées qui lient notre pays à l'Unicef et exprimé ses remerciements pour l'appui apporté à l'Algérie, dans le cadre de

la lutte contre la pandémie de la Covid-19». De son côté, le représentant de l'Unicef a exprimé, lors de cette rencontre qui s'inscrit dans le cadre d'une visite de courtoisie, «sa gratitude et sa reconnaissance pour les relations bilatérales solides entre l'Algérie et l'Organe Onusien, qui remontent aux années 60, en particulier concernant le programme de santé de la mère et de l'enfant ainsi que le programme élargi de vaccination, pour lequel le représentant de l'Unicef a exprimé son souhait d'accompagner l'Algérie à élargir son expérience dans le cadre de la coopération Sud-Sud», a-t-on ajouté.

## Postes et télécommunications

## Le secteur s'emploie à assurer l'équité dans la qualité de ses prestations

Le secteur de la Poste et des Télécommunications veille à «garantir l'équité des prestations» offertes au citoyen dans les différentes régions du pays, a affirmé mardi à Adrar le ministre Brahim Boumzar. S'exprimant lors de la mise en service d'une antenne de l'opérateur public de téléphonie mobile Mobilis visant à couvrir l'axe routier reliant les wilayas d'Adrar et de Tindouf, le ministre de la Poste et des Télécommunications a indiqué que «le secteur s'emploie à assurer une bonne couverture et des prestations de qualité de façon équitable à l'ensemble des clients à travers tout le pays, en vertu du principe d'égalité dans les droits consacrés par la Constitution». M. Boumzar a également mis en relief la mise en place d'un réseau intégrant l'option satellitaire et le faisceau hertzien et exploitant des sources d'énergie renouvelable, un projet concrétisé, a-t-il dit, par un potentiel national ayant acquis une expérience dans le domaine. Ce projet innovant permet, a-t-il expliqué, la couverture aussi de l'axe routier Adrar-El-Bayadh, via Zaouiet Debbaghe dans la wilaya déléguée de Timimoun, en attendant sa concrétisation pour couvrir les axes routiers entre Adrar et la wilaya déléguée frontalière Bordj Badji-Mokhtar, et entre Adrar et Aoulef, en plus de l'accompagnement des projets routiers par la réalisation de poches souterraines pour le passage des câbles de fibre optique. L'opération englobe la mise en service de huit stations de base de l'opérateur Mobilis, «réalisées en un temps record, en application des instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, concernant la prise en charge optimale des zones d'ombre. «Le projet assure la couverture des deux axes routiers reliant Adrar aux wilayas d'El-Bayadh et de Tindouf, sur les tronçons reliant sur 302 km Lebnoud (El-

Bayadh) à Tinerkouk (Adrar), Tsabit (Adrar) à Tabelballa (Bechar) sur 341 km, et Hassi-Nagua et Tindouf sur 90 km, selon les explications fournies à la délégation ministérielle. Ces tronçons, auparavant totalement dépourvus de couverture, enregistrent de fréquents accidents, difficilement signalés, faute de moyens de télécommunications. Le ministre a saisi, par ailleurs, l'opportunité pour évoquer l'article 61 du projet d'amendement de la Constitution inhérent à la liberté d'investissement, de commerce et d'entreprise. L'article en question se reflète, a-t-il dit, dans l'orientation du secteur, à travers le portail «Safkatouk» visant à conférer une totale transparence et intégrité dans l'octroi des marchés publics et permettre aux micro-entreprises créées via les dispositifs d'aide à l'emploi de soumissionner pour les projets du secteur. Le secteur veille, par ailleurs, à généraliser les prestations postales dans les différents ksour de la wilaya, en coordination avec les annexes communales et ce, par la mise en place de guichets postaux au niveau de ces concentrations d'habitants aux fins de rapprocher les prestations du secteur du citoyen, a ajouté M. Boumzar. Le ministre de la Poste et des Télécommunications a procédé, au terme de sa visite de travail dans la wilaya, à la mise en service d'une liaison en fibre optique à la cité AADL ainsi qu'un bureau postal de troisième catégorie au quartier Tillilène, au chef-lieu de wilaya. La wilaya d'Adrar compte 83 bureaux postaux et 33 guichets annexes assurant une densité de couverture d'un bureau pour 6455 habitants. Elle dispose aussi de 129 centraux téléphoniques, cinq centres d'amplification, cinq autres d'intervention et de maintenance et neuf agences commerciales, selon les données du secteur.

## Patronat

## L'heure est à l'union pour bâtir l'économie de l'Algérie nouvelle

Plusieurs organisations patronales ont affiché leur union afin de bâtir les bases de l'économie de l'Algérie nouvelle, notamment à travers le référendum sur la nouvelle Constitution prévu le 1er novembre prochain. Lors d'une conférence de presse réunissant le président de la Confédération algérienne du patronat-citoyen (CAPC), Sami Agli, le président de la Confédération nationale du patronat algérien (CNPA), Mohamed Saïd Naït Abdelaziz, le président de la Confédération des industriels et producteurs algériens (CIPA), Abdelwahab Ziani et le président de l'Association générale des entrepreneurs algériens (AGEA), Mouloud Kheloufi, les quatre organisations patronales ont appelé à l'union à l'occasion de ce qu'ils considèrent comme «une étape importante pour bâtir l'Algérie nouvelle». Cette étape, ont-ils rappelé, passe par le rendez-vous du 1er novembre prochain à l'occasion du référendum sur la nouvelle Constitution à laquelle ils ont apporté leurs contributions sur les volets économiques. «Nous avons été sollicités pour l'élaboration de cette nouvelle Constitution que nous considérons comme une étape importante pour bâtir l'Algérie nouvelle. Nous saluons aussi le fait que plusieurs de nos propositions ont été retenues dans ce projet», a confié M. Agli, plaçant pour que l'ensemble des efforts soient tournés vers «ce que sera l'économie nationale post-covid19, afin que l'Algérie s'adapte pour bâtir une économie nationale en adéquation avec les normes internationales». Selon le président de la CAPC, l'objectif des quatre organisations patronales auxquelles d'autres organisations pourraient prochainement se joindre, est d'avoir une action commune pour trouver des solutions à la crise économique du pays soulignant le rôle du patronat dans d'autres pays pour contribuer à faire face à la crise sanitaire mondiale. «L'heure est à l'union. C'est aussi un élan de solidarité du patronat pour contribuer d'une manière efficace à trouver une solution vite au relèvement éco-

nomique», a-t-il exprimé, rappelant que plusieurs secteurs doivent être soutenus après avoir subi un impact important de la crise sanitaire, notamment les secteurs du tourisme, des services, du BPH ainsi que les PME. Pour sa part, M. Naït Abdelaziz, il a signifié que «face à cette crise multidimensionnelle qui perdure, il faut trouver des mécanismes pour s'inscrire dans une nouvelle dynamique et aller de l'avant». Dans cette optique, il a souligné l'intérêt de travail commun, de concertation et de dialogue entre les différentes organisations patronales dans le but d'aller vers un consensus «pour jouer notre rôle d'opérateurs économiques créateurs de richesse». Par ailleurs, le président de la CNPA a fait savoir que l'Algérie se dirige vers un changement important confiant son optimisme quant aux nouvelles orientations gouvernementales sur le volet économique. «Le président de la République a une feuille de route économique dans son programme dans laquelle on se retrouve», a-t-il indiqué. Abdelouahab Ziani, a de son côté noté la nécessité de soutenir les opérateurs économiques, notamment ceux des secteurs du BTPH et de l'agriculture, les plus touchés, selon lui, par la crise sanitaire actuelle. Notant la volonté de l'Etat de soutenir les entreprises nationales, M. Ziani s'est dit en faveur «d'un changement de mentalité» au niveau administratif afin que les instructions de l'Etat puissent être mises en œuvre, notamment dans le cadre de la lutte contre la bureaucratie. Pour sa part, M. Kheloufi a estimé que «face à la double crise sanitaire et économique, il est nécessaire de mutualiser les efforts pour trouver des solutions simples pour la sauvegarde des entreprises». D'autre part, il a regretté que le PLF 2021 ne prévoit pas «plus de mesures pour la sauvegarde des entreprises», appelant à ce que les propositions du patronat puissent être entendues, notamment en associant les organisations patronales à l'élaboration des différents PLF.

A. M.

## Cession des biens immobiliers publics

# Les paramètres de détermination de la valeur vénale fixés au *Journal officiel*

Les paramètres de détermination de la valeur vénale dans le cadre de la cession des biens immobiliers appartenant à l'Etat et des biens gérés par les Offices de promotion et de gestion immobilière (OPGI) ont été fixés par un arrêté interministériel publié au Journal officiel (n°59).

Cet arrêté vient en application du décret exécutif de juin 2018 fixant les conditions et les modalités de cession des biens immobiliers appartenant à l'Etat et des biens gérés par l'OPGI. Ainsi, les biens immobiliers sont cédés à leurs occupants légaux sur la base de leur valeur vénale dont les paramètres de détermination ont été fixés par arrêté conjoint des ministres chargés des Collectivités locales, des Finances et de l'Habitat. Selon l'arrêté, le prix de cession d'un local à usage d'habitation partie d'un immeuble collectif est obtenu par application, à sa surface utile, d'un prix de base corrigé, éventuellement, par un coefficient de vétusté. Le prix de base résulte de l'application au prix moyen de référence du m<sup>2</sup> de coefficients de zone, de sous-zone et de catégorie, selon les périodes suivantes : 12 000 DA le mètre carré pour les logements mis en exploitation, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004, 20 000 DA le mètre carré pour les logements mis en exploitation, entre 2004 et 2009, 25 000 DA le mètre carré pour les logements mis en exploitation, entre 2010 et 2014 et 30 000 DA le mètre carré pour les logements mis en exploitation, de 2015 à ce jour. L'article 6 du décret stipule que «lors-

qu'il s'agit d'un immeuble de conception individuelle, le prix de cession du local, tel qu'obtenu à l'article 2, ci-dessus, est majoré de la valeur vénale du terrain en dépendant». Le prix de cession fixé selon les modalités prévues, ci-dessus, est majoré, lorsque le bien est à usage commercial, artisanal ou professionnel, selon l'emplacement du local, des taux ci-après, 30% pour les locaux situés en sous-sol ou en étage ou n'ayant pas un accès direct sur la voie publique, 50% lorsqu'ils disposent d'un accès direct sur la voie publique et sur des artères secondaires et 100% lorsqu'ils disposent d'un accès direct sur la voie publique et sur des artères principales. Le coefficient d'emplacement est, en outre, corrigé par un coefficient fiscal allant de 1,2 à 2 par tranche de 0,1 fixé par les services fiscaux, territorialement compétents. Il est également précisé que le prix de cession est déterminé, selon les modalités prévues dans le présent arrêté, par les services des domaines, territorialement compétents, sur demande de la commission de daïra et/ou la commission de l'OPGI. A noter qu'avec ce nouveau arrêté interministériel, les dispositions de l'arrêté interministériel du 27 jan-



vier 2004 fixant les paramètres de détermination de la valeur vénale dans le cadre de la cession des biens immobiliers appartenant à

l'Etat et aux Offices de promotion et de gestion immobilière mis en exploitation avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont abrogées.

## Révision des prix et numérisation

### Vers une valorisation du tourisme interne

Le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, Mohamed Hamidou, a insisté, mardi à Ain Témouchent, sur la nécessité de «donner un nouveau souffle au tourisme interne compte tenu des potentialités et moyens que recèle l'Algérie». M. Hamidou a souligné, lors de sa visite d'inspection et de travail à Ain Témouchent où il s'est enquis de nombreux projets relevant de son secteur, que «l'Algérie dispose d'un potentiel en la matière aussi riche que varié, à l'instar du tourisme balnéaire, de montagne, forestier, thermal, écologique, saharien, de découverte et culturel, et c'est à ce titre, qu'il faudrait donner un nouveau souffle au tourisme interne». «Nombreux sont nos enfants qui ignorent ce dont dispose notre pays comme atouts et richesses touristiques et il importe de leur donner l'occasion de les découvrir à travers des opérations de promotion effective», a-t-il déclaré, soulignant que «le développement de ces destinations touristiques internes se fera, de concert, avec la compagnie aérienne Air Algérie et la collaboration des artisans, des opérateurs du tourisme, à l'instar des hôteliers et les agences de tourisme, notamment à travers l'application de prix préférentiels». Hamidou a également insisté sur l'impératif de «donner la priorité à la promotion de tous ces trésors touristiques pour les faire connaître aux citoyens algériens et encourager les touristes étrangers à visiter notre pays», soutenant que «le tourisme dans notre pays peut contribuer à réduire notre dépendance économique des hydrocarbures». Le ministre a indiqué, à l'occasion, que le projet de numérisation du secteur au niveau local et central permet aux citoyens ou encore aux touristes, de faire leurs réservations depuis leurs domiciles via le téléphone portable personnel,

affirmant que la numérisation permet, d'autre part, de réduire la bureaucratie. «Le tourisme comme d'autres secteurs a connu des obstacles de type bureaucratique», a-t-il souligné dans ce sens. Mohamed Hamidou a déclaré, au passage, que la phase de l'étude du dossier d'investissement au niveau local ou central ne doit pas dépasser un mois, soulignant que le but est de susciter l'espoir auprès des investisseurs pour la matérialisation de leurs projets et leur permettre de contribuer à l'effort de développement par la création de la richesse et de nouveaux postes d'emploi. Lors de sa visite au chantier de modernisation de la station thermale de Hammam Bouhadjar, dont les travaux connaissent un taux d'avancement de 92%, le ministre a insisté sur l'impératif de livrer le projet avant la fin du mois de décembre prochain. En ce qui concerne les prix appliqués par l'hôtel relevant de cette station thermale, il a donné des instructions quant à la nécessité de dépasser les prix constants et de fixer des prix concurrentiels qui répondent aux règles universelles de l'économie basées sur le principe de l'offre et de la demande. Dans la commune de Terga, M. Hamidou a visité un projet d'investissement en cours de réalisation avec une conception architecturale moderne, disposant d'une résidence touristique et d'un centre de thalassothérapie à l'eau de mer dessalée. Ce projet hôtelier, disposant d'une capacité de 650 lits, sera livré avant la saison estivale prochaine. Le ministre s'est enquis de plusieurs projets d'extension de structures hôtelières, de réaménagement d'espaces et d'équipement au niveau de la zone touristique, à l'instar de celle de Bouzedjar.

Y. D.

## Acceptation des violences conjugales

### Selon un rapport de l'ONU, le phénomène est généralement plus élevé dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Océanie

Le silence et la tolérance et l'acceptation des violences conjugales contre les femmes sont généralement plus élevée dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Océanie, à l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, et plus faible dans les pays d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Europe, selon un rapport de l'ONU publié mardi. «La violence entre partenaires intimes devient de moins en moins acceptable. Au cours de la période de huit ans allant de 2012 à 2019, l'acceptation par les femmes de la violence physique par leurs partenaires a diminué dans près de 75% des pays disposant de données sur les tendances», a indiqué le rapport «Femmes du monde 2020 : tendances et statistiques», qui a compilé 100 récits de données qui fournissent un aperçu de l'état de l'égalité des sexes dans le monde. Selon le rapport, les hommes plus jeunes considèrent les violences physiques contre leur partenaire comme plus acceptables que les hommes plus âgés. Bien que l'on puisse supposer que le fait de battre sa femme est plus largement justifié par les hommes que par les femmes, dans les 53 pays disposant de données sur les attitudes des femmes et des hommes, les taux d'acceptation déclarés ont en fait été plus faibles chez les hommes que chez les femmes dans 40 pays. Produit par la Division des statistiques du Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, le rapport sur les femmes dans le monde est produit tous les cinq ans depuis 1990 et fournit les dernières données sur l'état de l'égalité des sexes dans le monde.

Malia Sahli

## ONILEV

### Des quantités considérables de pomme de terre bientôt sur le marché

L'Office national interprofessionnel des légumes et des viandes (Onilev) mettra sur le marché dans les tout prochains jours d'importantes quantités de pommes de terre, et ce après avoir vérifié la viabilité de ce légume stocké et destiné à la consommation, a indiqué l'Office mardi dans un communiqué. «Suite aux sorties sur terrain des commissions d'inspection et de contrôle aux chambres froides et espaces de stockage de la pomme de terre destinée à la consommation et après vérification de la viabilité de ce légume, l'Onilev procédera, les tout prochains jours, à mettre sur le marché et à codifier des quantités importantes de ce produit», a précisé un communiqué publié par l'Office sur sa page officielle Facebook. La même source a fait état de «quantités impor-

tantes de cette matière stockée par certains opérateurs mais non déclarée auprès des parties concernées, ce qui constitue une sorte de tentative de monopolisation visant à élever son prix sur le marché». A cet effet, l'Onilev fait part des opérations d'inspection et de perquisition qui seront effectuées, en collaboration avec les services concernés, au niveau des espaces de stockage partout sur le territoire national. Par ailleurs, et après traitement minutieux des dossiers déposés auprès des services compétents, l'Office informe l'ensemble des agriculteurs producteurs de tomate industrielle qu'il procédera, la semaine prochaine, à la première opération de versement d'allocations et frais pour les dossiers ayant réuni l'ensemble des conditions.

## Voies et moyens de coopération

### El Hachemi Djaâboub examine la situation avec le médiateur de la République

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, El Hachemi Djaâboub, a reçu, mardi à Alger, le médiateur de la République, Karim Younes, avec lequel il a examiné les voies et moyens de coopération entre le ministère et l'Instance, a indiqué un communiqué du ministère du Travail. La réunion de coordination, à laquelle ont pris part des cadres de la médiation de la République et leurs homologues du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, a été consacrée à «l'examen des modalités et mécanismes de coopération», entre le ministère et l'Instance de médiation de la République, en vue d'assurer une prise en charge «idone» des préoccupations des citoyens et contribuer à trouver les solutions aux différentes préoccupations et pétitions soulevées, lit-t-on dans le communiqué. Le ministre a assuré de la disposition du ministère à adhérer aux efforts consentis par le médiateur de la République, en vue de remédier aux

problèmes des citoyens, veiller au respect de leurs droits, améliorer le service public, et par conséquent, «asseoir les bases de l'édification de l'Algérie nouvelle», précise le communiqué. Pour sa part, le médiateur de la République a valorisé les efforts fournis par le ministère en vue d'accompagner cette instance, ajoutant que ce type de rencontres, «permet d'échanger les vues avec les différents départements ministériels pour l'examen des propositions et mécanismes qui devront remédier aux problèmes des citoyens». En dernier, il a été convenu de renforcer les mécanismes de coopération entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale et la médiation de la République, dans le cadre de l'action conjointe et dans le respect des lois et de collaborer de concert en vue de lutter contre l'arbitraire et la bureaucratie et veiller à garantir les droits des citoyens, notamment en matière de Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale.

# Modalité de calcul de l'impôt sur le revenu global (IRG) Les salaires des Algériens seront-ils revus à la hausse ?

*Le gouvernement a finalement décidé sur les modalités de calcul de l'impôt sur le revenu global, en procédant à la reformulation et à la restructuration de certains articles relatifs aux modalités de déduction de l'IRG, après que le président de la République a décidé d'exempter ceux dont les revenus sont inférieurs à 30 000 DA de la retenue à la source, qui variera entre 0 et 35% en ligne avec la prime de revenu imposable, à compter de l'année prochaine.*

Selon l'article 12 du projet de loi de finances pour l'année à venir, clarifiant les modalités de calcul de l'impôt sur le revenu global, il a été décidé de fixer un barème progressif pour son calcul, tandis que le gouvernement attribue la raison de son retour à cette mesure que la matière est nécessaire dans le cadre de la coordination et de la simplification du système fiscal, notant que dans le cadre de la coordination et de la simplification du régime fiscal, certains articles doivent être reformulés, afin de les rendre compréhensibles, harmonieux et plus homogènes pour lever l'ambiguïté et en évitant les interprétations erronées de certaines dispositions législatives, et conformément aux amendements, l'article 104 a été restructuré, qui comprend l'échelle progressive ainsi que les taux d'imposition appliqués dans le domaine de l'impôt sur le revenu total, et aux différentes catégories de revenus soumis à cet impôt, afin de faciliter son application. Le projet de loi de finances 2021 indique que pour assurer la restructuration des provisions et lever l'ambiguïté qui y règne actuellement, il a été proposé de reclasser les tarifs selon les tranches de revenus, qui se répartissent en 5 catégories, dont la première est le taux lié aux revenus de location des immeubles bâtis et non bâtis et la seconde est le taux de déduction appliqué aux salaires, indemnités et honoraires. Et les salaires, les pensions et les

rentes d'âge, selon la périodicité de ces revenus, et qu'il s'agisse de revenus mensuels ou d'autres revenus non mensuels, ou de revenus provenant d'activités circonstancielles à caractère intellectuel. Quant à la troisième classification, elle concerne les déductions qui s'appliquent aux revenus du capital transféré, qu'il s'agisse du produit d'actions ou de parts sociales et revenus assimilés ou de la matière liée aux revenus provenant de dettes, de dépôts et de garanties. La quatrième classification concerne les excédents de valeur résultant de la cession en échange de biens immobiliers bâtis et non construits et de droits immobiliers, ainsi que ceux résultant de cessions d'actions, de parts sociales ou de titres assimilés. Le ministère des Finances a scellé son classement avec les revenus versés aux personnes physiques qui possèdent leur domicile fiscal à l'étranger, tels que les dividendes et les produits de plus-value résultant de cession et les sommes versées sous forme d'honoraires ou de droits d'auteur pour les artistes. En ce qui concerne les revenus générés par la location de propriétés construites et non construites, les revenus générés par la location civile de propriétés immobilières à usage résidentiel et professionnel sont soumis à l'impôt sur le revenu au taux de 7% en franchise d'impôt selon le contenu de l'article, ce pourcentage est calculé en fonction du montant du loyer financier.



Par rapport aux revenus de logements locatifs à usage collectif, 10% exonérés d'impôt pour les revenus de location de logements à usage individuel, et 15% pour les revenus de location de commerces à usage

commercial ou professionnel, tandis que 15% sont déduits sur le loyer pour les biens immobiliers non construits, et réduit à 10% pour le loyer à usage agricole.

Synthèse de M.W. Benchabane

## ONS

### Le taux d'inflation annuel stable à 2% à fin septembre

Le taux d'inflation moyen annuel en Algérie a atteint 2% à fin septembre dernier, a-t-on appris hier auprès de l'Office National des Statistiques (ONS). L'évolution des prix à la consommation en rythme annuel à septembre 2020 est le taux d'inflation moyen annuel calculé en tenant compte de 12 mois, allant du mois d'octobre 2019 à septembre 2020 par rapport à la période allant du mois d'octobre 2018 à septembre 2019. La variation mensuelle des prix à la consommation, qui est l'évolution de l'indice de prix du mois de septembre 2020 par rapport à celui du mois d'août dernier, a enregistré une hausse de 1,1%, a indiqué l'Office. En termes de variation mensuelle et par catégorie de produits, les prix des biens alimentaires ont affiché un relèvement de 2,2%, résultat de l'augmentation des prix des produits agricoles frais en septembre dernier et par rapport au mois d'août. Ces derniers se sont distingués par une hausse de 4,7%, conséquence de la hausse

des prix de certains produits, notamment les fruits frais (+27,1%), les légumes frais (+7,4%), la viande de poulet (+9,8%) et les œufs (+0,5%). Par ailleurs, l'Office a relevé que le seul produit qui a connu une baisse de prix dans la catégorie des produits alimentaires agricoles frais, c'est la pomme de terre qui a reculé de 9,8% en septembre et par rapport au mois d'août dernier. Quant aux produits alimentaires industriels, les prix ont enregistré un léger recul (-0,13%), selon l'ONS. Les prix des produits manufacturés, quant à eux, ont augmenté de 0,5%, alors que ceux des services ont stagné. Les prix des groupes «habillement chaussures» ont connu une hausse de (+1,44%), ceux de l'éducation, culture et loisirs (+1,38%), du groupe de santé, hygiène corporelle (0,21%) et transport et communication (+0,1%). Durant le mois de septembre dernier, les prix à la consommation ont augmenté de 1,4% par rapport au même mois de 2019. Le groupe des produits alimen-

taires durant la même période de comparaison a, pour sa part, connu une baisse de près de 2%, cette variation est due, essentiellement, à une baisse de - 4,83% des prix des produits agricoles frais, dont notamment la viande de poulet (-23,3%), la pomme de terre (-26,7%), et enfin les légumes frais (-10,2%). Les produits alimentaires industriels ont augmenté de 0,9%, les biens manufacturés (+5,66%) et les services (+0,75%). Durant les neuf premiers mois de 2020, les prix à la consommation, ont connu une hausse de 2,09%, marqués par une légère baisse des biens alimentaires (-0,47%), les produits agricoles frais (-1,60%), alors que les produits alimentaires industriels ont augmenté de 0,65%. Les prix des biens manufacturés ont connu une hausse de près de 5,2% et ceux des services près de (2%) durant les neuf premiers mois de l'année en cours et par rapport à la même période en 2019. En 2019, le taux d'inflation en Algérie avait atteint 2%.

## Décret exécutif

### Les nouvelles règles applicables aux coopératives agricoles fixées

Les nouvelles règles applicables aux coopératives agricoles ont été fixées par un décret exécutif publié au *Journal officiel* n° 59. Ce décret a pour objet de modifier et de compléter certaines dispositions du décret exécutif n° 96-459 du 18 décembre 1996 fixant les règles applicables aux coopératives agricoles. Ainsi, plus de 20 articles de décret de 1996 ont été modifiés et complétés, dont les articles 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 15, 27 et 30. La coopérative agricole est placée sous l'autorité du ministre de l'Agriculture, qui propose la réglementation en la matière, suit et contrôle son évolution et ses activités ainsi que l'inventaire de son patrimoine. S'agissant de la circonscription territoriale des coopératives agricoles, elle est déterminée, à leur création, par la zone d'implantation des exploitations des membres fondateurs et sa proche périphérie, le cas échéant. L'objet des coopératives agricoles est déterminé essentiellement par les besoins profes-

sionnels de leurs adhérents. A ce titre, elles peuvent, notamment effectuer ou faciliter toutes les opérations concernant la production, la collecte, la transformation, le conditionnement, le stockage, la commercialisation et l'exportation des produits agricoles de leurs adhérents. Les coopératives agricoles peuvent présenter trois formes à savoir, la coopérative agricole de services spécialisés, la coopérative agricole par filière et la coopérative agricole polyvalente. Il est, d'autre part, précisé que la coopérative agricole de services spécialisés a pour objet de fournir des prestations de services précises. Cette coopérative agricole peut, notamment concerner l'approvisionnement en facteurs de production, une ou plusieurs professions relatives à une des filières prévues par la réglementation en vigueur. Elle concerne aussi l'irrigation et le drainage, la gestion et l'exploitation des ouvrages de mobilisation de la ressource en eau (rete-

nues collinaires et forages collectifs) y compris les petits périmètres collectifs et les aires d'irrigation, les travaux d'aménagement, l'insémination artificielle, le machinisme, les études, conseils et vulgarisation. La coopérative agricole par filière exerce toutes les activités qui concernent une filière, à savoir, la production, la collecte et l'approvisionnement en facteurs de production propres à la filière, l'importation des intrants et des équipements, la transformation et le conditionnement, la commercialisation et l'exportation de la production de la filière. Cette forme de coopérative est envisagée dans les filières prévues par la réglementation en vigueur. Pour ce qui est de la coopérative agricole polyvalente, elle constitue une forme de coopérative poursuivant plusieurs objets en relation avec la polyvalence des activités de ses adhérents. Quant aux membres fondateurs, ils doivent avant toute constitution

faire part de leur intention de la création d'une coopérative agricole, par écrit, à l'autorité compétente en matière d'agrément. Les décisions d'agrément ou de refus d'agrément sont notifiées au président de la coopérative agricole dans un délai n'excédant pas un mois, lorsque ladite décision relève de la compétence du ministre chargé de l'agriculture et de 15 jours, lorsque la compétence relève du directeur des services agricoles de wilaya. Selon l'article 62 de décret, le conseil de gestion des coopératives agricoles est composé de 5 membres, au moins, élus par l'assemblée générale. Les coopératives agricoles sont soumises au contrôle et au suivi du ministère de l'agriculture et des services déconcentrés qui a pour objet de s'assurer de l'observation de l'ensemble des prescriptions législatives et réglementaires applicables aux coopératives agricoles.

A. M.

Tipasa

# 60 nouveaux bus dédiés au transport scolaire

Le transport scolaire à Tipasa a été renforcé par 60 nouveaux bus destinés principalement aux zones d'ombre de la wilaya au titre des efforts visant à offrir les meilleures conditions de scolarité aux élèves ayant rejoint, hier, leurs établissements éducatifs, a annoncé la wali Labiba Ouinaz Mebarki.

En procédant au coup d'envoi de la rentrée scolaire 2020/2021 à l'école primaire Ben Athmane de Tipasa, où elle s'est enquis des conditions d'application du protocole sanitaire préventif contre le Covid-19, la chef de l'exécutif de Tipasa, a souligné la «détermination des autorités à garantir de bonnes conditions de scolarité aux élèves, notamment aux niveaux des zones d'ombre isolées de la wilaya», a-t-elle dit. Elle a signalé le renforcement du transport scolaire, avec 60 nouveaux bus, portant ainsi à 239 le nombre total des bus destinés au ramassage scolaire dans la wilaya. Près de 88 000 élèves ont rejoint mercredi leurs classes au niveau de 318 écoles primaires de la wilaya, avec un encadrement assuré par 3365 enseignants, dans une ambiance festive créée par la joie des parents et des enfants, et dans un respect total du protocole sanitaire préventif contre la pandémie du nouveau coronavirus. Outre le transport scolaire, l'Etat veille également à améliorer le

volet social en accordant davantage d'intérêt à la restauration scolaire, a ajouté M<sup>me</sup> Ouinaz Mebarki, avant de souligner l'impérative révision de la carte de restauration, et ce, à travers l'ouverture de cantines scolaires pour offrir des plats chauds aux élèves. Elle a relevé, à ce propos, que sur un total de 318 établissements, seulement 187 assurent cette prestation (restauration) à Tipasa. Le nombre d'établissements assurant des repas chauds aux élèves sera revu à la hausse durant les prochaines semaines, avec la réception programmée de nombreuses cantines scolaires, a fait savoir, à l'occasion, la directrice de l'éducation de la wilaya, Soraya Talhi. S'exprimant sur les inscriptions pour les classes préparatoires, elle a fait part de l'affectation, à cet effet, de 7560 places à travers différentes écoles, avec l'application du système de scolarité par groupes, tel que édicté par le protocole sanitaire préventif en cours.

Houda H.



Tizi-Ouzou

## Plus de 5 milliards de dinars de factures d'électricité et de gaz impayées

Le montant cumulé des factures de l'électricité et du gaz impayées par les clients de la direction de distribution de Tizi-Ouzou (filiale de la Société nationale de l'électricité et du gaz (Sonelgaz) a dépassé les 5 milliards de dinars, a indiqué mardi, dans un communiqué, cette Société. «Ces créances, qui restent en constante croissance, ont atteint, à la fin du premier semestre de l'année, des niveaux record avec plus de 5,296 milliards de dinars, soit un taux d'évolution de 46,84%», a-t-on précisé dans le même document. Rappelant l'élan de solidarité de cette société envers ses clients durant la pandémie Covid-19 en procédant à la suspension des coupures pour factures impayées, la direction

de distribution de Tizi-Ouzou a relevé que ce geste «a augmenté considérablement le niveau des créances détenues auprès de ses abonnés, aussi bien privés que du secteur public». Cette même direction a souligné que «les difficultés financières, nées de cette situation, affectent d'une part, la trésorerie de la société qui œuvre à la pérennité des revenus sur toute la chaîne des intervenants dans ses métiers, et freinent la concrétisation des différents projets inscrits dans les plans de développement des activités, des réseaux électriques et gaziers, ainsi que des diverses prestations proposées à sa clientèle». Face à cette situation, et afin de «garantir la pérennité du service public auquel est tenue la

société» et «éviter à ses clients l'accumulation de leurs factures», cette même direction a appelé au «sens de responsabilité et de citoyenneté» de ses clients en les invitant à s'acquitter de leurs créances, les rassurant de la possibilité d'élaboration de calendriers de paiement. «Nos clients peuvent ainsi se rapprocher le plus possible de nos agences commerciales, afin de profiter de facilités offertes par notre société et d'obtenir des calendriers de paiement qui seront négociés et arrêtés en fonction du nombre de factures, du montant des créances et de leur niveau de solvabilité», a-t-on précisé dans le même communiqué.

H. H.

DGSN

## Plus de 8600 infractions aux mesures préventives enregistrées

Quelque 8641 infractions liées aux mesures de prévention et de lutte contre le nouveau coronavirus (Covid-19) ont été enregistrées ces trois derniers jours par les services de police à travers le territoire national, indique mercredi un communiqué de la Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN). Les services de police ont recensé 2309 infractions, dont 40 relatives au secteur des transports, qui se sont soldées par la mise à la fourrière de 68 véhicules et 15 motocycles. Concernant le regroupement de personnes et le non-respect de la distanciation physique, les mêmes services ont établi 75 PV et

enregistré 1669 infractions pour non-port de masque de protection, outre 54 autres pour non-port par les commerçants des masques au sein de leurs locaux. A la veille de la rentrée scolaire, les dispositifs de la Sécurité nationale ont effectué 45 opérations de désinfection des lieux publics et des rues dans les quartiers populaires et l'entourage des écoles, afin de préparer de meilleures conditions sanitaires pour les élèves et les établissements éducatifs. La DGSN a appelé les citoyens à faire preuve de vigilance en cette conjoncture de crise sanitaire, en appliquant les mesures préventives prévues dans le protocole

sanitaire pour préserver la santé publique et les vies humaines et limiter la propagation de la pandémie. Face à la hausse des contaminations au Covid-19, la DGSN poursuit strictement la sanction des contrevenants aux mesures du protocole sanitaire appliquées pour lutter contre la pandémie, notamment au niveau des lieux publics, salles des fêtes, locaux commerciaux, lieux de loisirs, grands espaces, marchés, moyens de transport, entourage des établissements éducatifs, et ce afin d'éviter l'aggravation de la situation sanitaire générale.

Ali B.

### Médéa Plusieurs parcelles de couvert végétal et de plantations arboricoles détruites par le feu

Un incendie, qui s'était déclaré mardi après midi dans la commune de Benchicao, à 19 km à l'est de Médéa, a décimé plusieurs parcelles de couvert végétal et de plantations arboricoles, a-t-on indiqué hier auprès de la Protection civile. L'incendie, dont l'origine reste inconnue, est survenu, a-t-on indiqué, au lieu-dit Aïn Aïssa, à l'entrée nord de la commune de Benchicao où quatre hectares de broussailles et de plantations fruitières ont été détruits par l'incendie, finalement maîtrisé au prix d'intenses efforts. L'intervention des éléments de la Protection civile a permis de freiner l'avancée des flammes vers d'autres parcelles et de protéger de nombreuses habitations, situées à proximité du sinistre.

## Ecole supérieure militaire de l'information et de la communication Le deuxième numéro de sa revue périodique *Misdaqia* publié

L'Ecole supérieure militaire de l'information et de la communication a publié le deuxième numéro de sa revue périodique *Misdaqia* (Crédibilité), spécialisée dans la publication d'études et de recherches sur l'information et la communication historiques, la sécurité et la société. Composée de 233 pages, la revue traite de plusieurs thèmes, à travers des études sur «les institutions médiatiques en tant que structure publique et le devoir d'accomplir le service public», outre «la fonction médiatique des organes de presse», une approche critique de la relation médias/ fléaux sociaux au sein de

la société algérienne. La revue spécialisée a abordé d'autres études sur «la stratégie de communication de l'institution militaire algérienne et son rôle dans la gestion des crises» et la presse électronique et sa relation avec les diverses campagnes de sensibilisation et les élections. La revue est élaborée par une équipe scientifique composée de plus de 64 enseignants universitaires issus des différentes universités algériennes, en sus d'enseignants de l'université du Qatar, des Emirats arabes unis, de Grande-Bretagne, de France et du Canada.

Rentrée scolaire à Constantine / Covid-19

# Priorité aux actions de sensibilisation

Les actions de sensibilisation sur les mesures de prévention contre le Covid-19 doivent être «intensifiées à travers l'ensemble des écoles primaires», afin de faire face à toute éventuelle contamination, a indiqué, hier, le wali Ahmed Abdelhafid Saci, en marge du coup d'envoi officiel de la rentrée scolaire.

«**C**ette nouvelle décision est inscrite dans le cadre de l'application du protocole sanitaire spécial, approuvé par le Comité scientifique national de suivi de l'évolution de cette pandémie», a précisé le responsable, depuis l'école primaire Hocine Chaâraoui (S1), située dans la zone d'ombre de Taferant sur les hauteurs de Djebel Ouahch. Le secrétaire général de la direction de l'éducation, Azzedine Baâziz, a affirmé, de son côté, que ces procédures préventives, applicables dans les établissements scolaires en cette période exceptionnelle, portent notamment sur la décontamination de toutes les structures et l'octroi des moyens nécessaires de prévention, dont le masque de protection et le gel hydro-alcoolique en plus des instruments de mesure de la température. «Les enseignants et les inspecteurs de l'éducation veilleront au respect de la distanciation physique et l'organisation régulière des cours de sensibilisation et d'orientation au profit des élèves afin d'éviter tout risque de contamination», a souligné le responsable. Le secteur de l'éducation dans la wilaya de Constantine a été renforcé au titre de la rentrée en cours par la mise en exploitation de quatre nouvelles écoles primaires réalisées à travers différentes régions, a-t-il ajouté, notant que deux établissements ont été construits dans la nouvelle ville Massinissa, une école dans le pôle urbain de Ain Nahas et une autre structure similaire à Ali Mendjeli. Selon la même source, la rentrée scolaire sera aussi marquée à Constantine par l'ouverture de six collèges d'enseignement moyen (CEM), dont trois réalisés dans la circonscription administrative Ali Mendjeli, un à la cité des 3500 logements de Massinissa, un au secteur urbain de Djebel Ouahch ainsi qu'un autre dans le pôle urbain de Ain Nahas. L'exploitation de ces nouvelles infrastructures éducatives permettra d'améliorer les condi-



tions de scolarisation des élèves et de diminuer la pression exercée sur les structures existantes à travers les différentes communes de la wilaya, a-t-on indiqué. A Constantine, la rentrée scolaire a connu la distribution symbolique de plus

de 500 masques de protection au profit des élèves, à l'initiative d'une association activant dans le domaine de la jeunesse et de la culture.

Mechaka A. / Ag.

## Constantine Levée du gel sur la réhabilitation de 5 vieilles mosquées

Le gel a été levé sur les projets de réhabilitation de cinq vieilles mosquées de la ville de Constantine, a annoncé, hier, le wali, Ahmed Abdelhafid Saci. Il s'agit des mosquées Sidi Lakhdar, Rebaïne Cherif, Sidi Afane, Sidi El Katani et la zaouia Bachtarzi, a précisé le chef de l'exécutif local, qui a mis l'accent sur l'importance de cette décision gouvernementale dans la revalorisation du patrimoine culturel et religieux de la ville du vieux Rocher. Des instructions ont été données pour l'élaboration de nouveaux cahiers des charges en vue de reprendre des travaux de réhabilitation de ces anciennes mosquées dans les meilleurs délais, a fait savoir le même responsable.

L'administration locale s'attelle actuellement à finaliser les procédures administratives nécessaires pour relancer les travaux de mise à niveau de ces infrastructures, mis à l'arrêt pour multiples raisons d'ordre technique et organisationnel surtout, a souligné le même responsable, précisant que des résiliations ont été notifiées aux entreprises qui étaient engagées dans le cadre des ces chantiers. Le vide juridique dans le code des marchés publics concernant le cas des entreprises de restauration mixtes (bureaux d'études étrangers et nationaux) et la présence de ces monuments dans un secteur sauvegardé soumis à des règles particulières ont engendré l'arrêt des travaux dans plusieurs vieilles mosquées concernées par des actions de réhabilitation, a-t-on

précisé. «Avant fin 2020 les entreprises devant se charger des travaux de réhabilitation des mosquées Sidi Lakhdar, Rebaïne Cherif et la zaouia Bachtarzi seront désignées», a encore souligné le wali, qui a fait part de la «complexité» de cette opération qui intervient dans des conditions «difficiles», car les travaux de réhabilitation ont déjà été lancés par d'autres entreprises. Les entreprises devant prendre en charge la réhabilitation des deux autres mosquées, à savoir Sidi Afane et Sidi Katani, seront désignées «ultérieurement», a ajouté le même responsable, estimant «qu'il n'était pas simple de trouver des spécialistes en mesure de réussir des réhabilitations dans des infrastructures pareilles au design spécifique du point de vue architectural, et consolidation des infrastructures et superstructures également». Ces chantiers font partie d'un programme de réhabilitation de 11 mosquées et 8 zaouïas situées dans la vieille ville, décidé dans le cadre de l'événement Constantine capitale 2015 de la culture arabe, a-t-on rappelé. Le mois d'avril dernier, à l'occasion de la célébration de la Journée du Savoir (Yaoum El Ilm) le 16 avril de chaque année, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait ordonné la restauration de toutes les «vieilles mosquées», à leur tête la Mosquée Sidi Lakhdar à Constantine où cheikh Abdelhamid Ben Badis donnait des cours de tafsir (exégèse) et hadith, a-t-on rappelé.

## L'extension de la ligne tramway prévue «début 2021»

L'ultime tranche de la ligne d'extension du tramway de Constantine devant être réceptionnée «avant fin 2020» sera mise en service «dès la mobilisation des moyens matériels nécessaires à son exploitation, soit début 2021», a annoncé mardi le wali Ahmed Abdelhafid Saci.

S'exprimant au cours des travaux de la deuxième session ordinaire 2020 de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), le chef de l'exécutif local a affirmé que cette ligne d'extension, allant de l'entrée de la circonscription administrative Ali Mendjeli jusqu'à l'université Abdelhamid Mehri (Constantine 2), dont les travaux de réalisation seront achevés «avant fin

2020», sera mise en exploitation après l'achèvement des procédures d'organisation logistiques et d'encadrement nécessaire, soit «début 2021».

L'Entreprise métro d'Alger (EMA), chargée du suivi de la réalisation de ce projet s'est engagée à livrer les travaux «avant fin 2020», a souligné le même responsable, affirmant que l'administration locale s'attelle à accompagner l'opération de réalisation et de mise en exploitation de ce moyen de transport urbain de plus en plus prisé par la population constantinoise. Mettant l'accent sur l'importance de l'extension du tramway de Constantine dans l'amélioration des conditions de déplacement des

400 000 habitants de la ville Ali Mendjeli et les 100 000 étudiants universitaires, le chef de l'exécutif local a indiqué que la ligne, déjà opérationnelle du stade Benabdellmalek Ramdane (centre-ville de Constantine) jusqu'à l'entrée d'Ali Mendjeli, assure actuellement le transport d'environ 30 000 voyageurs/jour. Un chiffre qui sera revu à la hausse pour atteindre 100 000 voyageurs/jour avec la mise en service de la seconde ligne d'extension devant desservir tout le centre de la circonscription administrative Ali Mendjeli, selon les responsables locaux du secteur des Transports.

M. A.

## La prise en charge des zones d'ombre «se fera sur 3 phases»

La prise en charge des zones d'ombre recensées à travers le territoire de la wilaya de Constantine «se fera sur trois phases», selon les priorités, a indiqué mardi le wali Ahmed Abdelhafid Saci. La première étape de prise en charge des zones d'ombre de Constantine a été déjà lancée, a souligné le même responsable, précisant que cette opération, financée à hauteur de 100 millions DA, a ciblé les localités les plus défavorisées nécessitant une prise en charge urgente. La seconde phase de prise en charge des zones d'ombre de la wilaya de Constantine devra avoir lieu «avant juin 2021», a fait savoir le même responsable lors des travaux de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), ajoutant que la troisième étape est prévue pour «fin 2021». La wilaya de Constantine compte environ 200 zones d'ombre, selon les informations recueillies auprès des services de la wilaya qui ont indiqué qu'une commission d'étude et d'évaluation avait été mise en place par le chef de l'exécutif local pour arrêter le planning d'intervention selon l'importance des besoins exprimés dans chaque région. Le désenclavement, l'alimentation en eau potable (AEP), le raccordement aux réseaux du gaz et d'électricité, l'amélioration des conditions de scolarisation en matière de transport et l'ouverture d'espaces de soin figurent parmi les principales actions prévues dans ce cadre, a-t-on ajouté.

## Tissemsilt

# Lancement prochain d'une opération d'exploration des capacités hydriques

Le ministre des Ressources en eau, Arezki Berraki, a annoncé, mardi depuis la wilaya de Tissemsilt, le lancement prochain d'une opération d'exploration des capacités hydriques de la région (souterraines et de surface).

S'exprimant lors d'un point de presse en marge de sa visite de travail à la wilaya, le ministre a fait savoir que des spécialistes de l'Agence nationale des ressources hydrauliques (ANRH) seront dépêchés la semaine prochaine à Tissemsilt pour y effectuer une exploration minutieuse des capacités hydriques de la région (eaux souterraines et de surface). Cette opération permettra d'élaborer un programme pour explorer des eaux souterraines sur une profondeur allant jusqu'à 1000 mètres, a indiqué le ministre, relevant que son département ambitionnait par ces explorations de diversifier les ressources hydriques dans cette wilaya, et sécuriser partant les besoins de la population. Par ailleurs, le ministre a annoncé une visite d'experts de l'Office national de l'assainissement (ONA) qui examineront les modalités de valorisation des eaux usées traitées par les stations de la région, en vue de leur utilisation dans l'irrigation complémentaire. Il a rappelé, dans ce cadre, que ces structures garantissent plus de 7 millions m<sup>3</sup> d'eaux traitées non exploitées, et que moins de 5 millions m<sup>3</sup> d'eaux conventionnelles étaient utilisées pour l'irrigation dans la région. Faisant état du lancement, dans les tous prochains jours, d'une étude de réhabilitation du barrage Bouzeghza qui alimente quatre communes de la wilaya en eau potable, M. Berraki a relevé que cette étude, devant être réalisée par des experts

cubains en collaboration avec l'Agence nationale des barrages et des transferts (ANBT), permettra d'accroître les capacités du barrage, très envasé de surcroît, et satisfaire les besoins de la région en eau potable. Par ailleurs, le ministre a fait savoir que le wilaya de Tissemsilt avait bénéficié, dans le cadre de l'amélioration du service public eau, de quatre à cinq projets avec des enveloppes allant de 6 à 80 millions DA. La wilaya a également bénéficié d'un projet important qui sera lancé «dans les jours à venir», en l'occurrence le transfert des eaux du barrage Meghila (commune d'El Ayoune) vers un périmètre agricole de plus de 1000 ha, a ajouté M. Berraki. Rappelant que plus de 30 projets en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement avait été alloués à la wilaya, le ministre a précisé que plusieurs de ces projets, inscrits en 2016, 2017 et 2018, connaissent un retard de réalisation. «Les entreprises défaillantes seront mises en demeure à l'effet de dynamiser ces projets sous peine de poursuites judiciaires», a-t-il mis en garde. Dans un autre registre, le ministre a annoncé, lors d'une rencontre avec des agriculteurs et des exploitants de la wilaya, la publication d'une instruction interministérielle devant faciliter la délivrance des autorisations de forage des puits. Grâce à cette mesure, a-t-il expliqué, les cadres au niveau local seront tenus d'examiner les demandes des agricul-



teurs dans un délai n'excédant pas 15 jours. Lors de sa visite dans la wilaya, le ministre a inauguré la station de pompage n° 4 du barrage Derder, inspecté un projet de réalisation d'un réservoir de 500 m<sup>3</sup> à Slamena (commune d'El Ayoune), et supervisé les travaux de protection de la ville de Khemisti des inondations. De même qu'il a inspecté les projets de raccordement à l'eau potable de deux groupe-

ments ruraux Ouled Ben Dahmane (commune d'Ouled Bessam) et Ouled Mimoun, et présidé une cérémonie de signature de nombre de conventions entre l'unité de wilaya de l'Algérienne des eaux et des micro-entreprises spécialisées dans l'entretien des canalisations, bénéficiaires d'un financement dans le cadre de l'Ansej.

L. K. / Ag.

## Ouargla

## Lancement de nouveaux projets de structures éducatives

La rentrée scolaire pour le palier primaire au titre de la nouvelle saison 2020/2021, dont le coup d'envoi a été donné hier, a été marquée par le lancement à Ouargla de nouveaux projets de structures éducatives, tous paliers confondus, a-t-on appris des responsables locaux du secteur de l'Éducation. Ces projets, lancés par les autorités de la wilaya, consistent en trois collèges «base-7», sis à la cité En-Nasr et au quartier Ifri (chef-lieu de wilaya) et à Goug (wilaya déléguée de Touggourt), en plus de deux lycées à Aïn El-Beïda et à Goug, de capacités respectives de 800 et 600 places, dotés chacun d'une cantine servant 200 repas, a précisé le directeur de l'éducation de la wilaya de Ouargla. Le secteur a été également renforcé de huit groupements scolaires à Ouargla, El-Alia, Témacine et Touggourt, et neuf cantines scolaires auxquelles s'ajoutent 21 autres en cours de réalisation, a indiqué Rabah Riyah. Ces nouvelles installations sont appelées à combler le déficit accusé et contribuer à l'atténuation du sureffectif auquel est confronté le secteur qui a adopté, pour cela, et depuis plusieurs années, le système de la double vacation, notamment au niveau des structures scolaires situées dans les nouvelles zones d'expansion urbaine, a-t-il souligné. S'agissant de l'encadrement pédagogique, il est fait état de

l'ouverture de 201 nouveaux postes (pour les trois paliers), en recourant aux listes de réserve et aux promus de l'école nationale supérieure de Ouargla. Un total de 205 621 élèves, dont 64 554 nouveaux inscrits, doivent cette année rejoindre progressivement les établissements scolaires, répartis sur 341 écoles primaires, 117 établissements du moyen et 50 lycées, encadrés par 9716 enseignants. Selon le directeur de l'Éducation, cette nouvelle rentrée s'est effectuée à travers les différents établissements dans le strict respect du protocole sanitaire et des mesures préventives contre la pandémie du coronavirus, en sus de l'adoption du système de découpage pédagogique en sous-groupes de 20 élèves, le port de bavettes, l'utilisation du gel hydro-alcoolique et le respect de la distanciation physique. S'exprimant lors de la cérémonie de coup d'envoi de la rentrée scolaire, lancée depuis l'école «Moudjahid Ali Benkerane» à la cité En-Nasr, le wali de Ouargla, Aboubakr Seddik Boucetta, a appelé les parents d'élèves à respecter les mesures préventives pour préserver la santé des élèves, en cette conjoncture sanitaire exceptionnelle de pandémie du Covid-19, et assurer le bon déroulement de la saison scolaire.

K. F.

## Lutte contre la désertification marine

## Succès d'une expérience d'implantation de Posidonie à Oran

L'expérience pilote de lutte contre la désertification marine, par l'implantation d'herbiers de Posidonie, menée par l'association écologique marine Barbarous au niveau de la baie des Andalouses (Oran), a donné de «très bons résultats», a-t-on appris auprès du secrétaire général du ministère de la Pêche et des Produits halieutiques, Mohamed Bengrini. L'herbier de posidonie implanté sur un petit périmètre, dans une zone désertique de la baie des Andalouses, a transformé cette zone, devenu un habitat pour les espèces, a affirmé le même responsable, saluant au passage cette initiative «appelée à être multipliée pour lutter contre la désertification marine». Pour sa part, le secrétaire général de l'association marine Barbarous, Amine Chkouri, a affirmé, avec des images à l'appui, que

le projet «Bio-kais», qui consistait à réaliser un habitat marin productif par l'implantation d'herbiers de posidonie dans des déserts marins situés au niveau de la côte Oranaise, ont donné des résultats «plus que probants». «Nous avons tenté l'expérience, une première en Algérie, sans être complètement certains des résultats», a confié M. Chakouri, ajoutant qu'onzé mois après le début du projet, les plongeurs ont pu constater que les résultats ont dépassé les attentes. Cette petite oasis marine a drainé une vingtaine d'espèces visibles, mais l'évaluation effective de l'expérience se fera prochainement avec l'appui scientifique des spécialistes de l'université d'Oran, partenaire dans le projet, a-t-il fait savoir. Ces prairies sous marine sont considérées comme un habitat idéal pour les

alevins, au point où certaines sont considérées comme de véritables écloseries. Toutefois, les herbiers de posidonie auraient perdu près de 30% de leur surface en Méditerranée, a-t-on expliqué. La plantation des herbiers de posidonie, tout comme la création de récifs artificiels, est considérée comme un excellent moyen pour lutter contre la désertification sous-marine et la création d'habitats pour les espèces marines. L'association Barbarous, impliquée dans plusieurs missions écologiques, comme le renflouage des filets fantômes et la création de récifs artificiels, rencontre toutefois des difficultés sur le terrain depuis quelque temps, à cause des restrictions imposées sur le transport des bateaux plaisanciers.

Lehouari K.

## Mostaganem

## Les cheikhs de zaouïa et des écoles coraniques saluent le projet d'amendement de la constitution

Des cheikhs de zaouïa et des écoles coraniques ont salué, mardi à Mostaganem, le document constitutionnel présenté au référendum populaire le 1<sup>er</sup> novembre, comme ils ont appelé les citoyens à une participation massive à ce rendez-vous national pour mettre en place une base solide dans l'édifice de l'Algérie nouvelle. Des cheikhs des zaouïas et des écoles coraniques, réunis en marge de la 22<sup>e</sup> Semaine nationale du Coran, organisée à Mostaganem, ont souligné dans un communiqué dont une copie a été remise à l'APS que «le 1<sup>er</sup> novembre intervient cette année au moment où le pays initie une nouvelle ère de réforme traduite par une Constitution d'un Etat moderne qui concrétise les aspirations du Hirak qui marque l'édification d'une Algérie nouvelle, réconciliée avec elle-même et fière de ses principes, consciente de ses défis et aspirant à un avenir plus radieux». Les signataires du communiqué ont estimé que «la constitution proposée au référendum est fidèle à l'histoire de l'Algérie, porteuse d'un legs de valeurs civilisationnelles, historiques, authentiques et concrétisant le contenu de la proclamation déclaration du 1<sup>er</sup> novembre 1954 qui a tracé le parcours et l'avenir de la nation». Les cheikhs de zaouïa et des écoles coraniques, venus de plusieurs régions du pays, ont appelé les citoyens à une participation massive au référendum du 1<sup>er</sup> novembre et d'exprimer en toute liberté et avec courage leur volonté et détermination à mettre en place une base solide dans l'édification de l'Algérie nouvelle.

## Illizi

## Prime et trousseaux scolaires pour 10 000 élèves

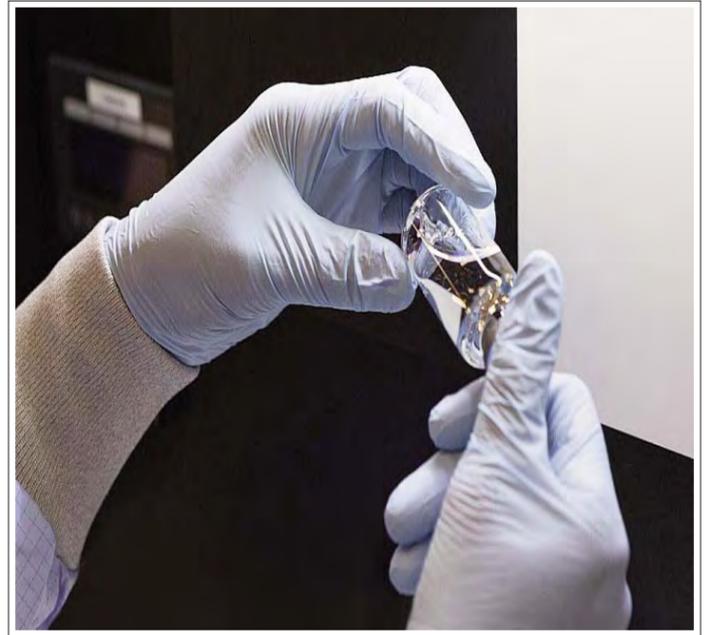
Dix-mille élèves ont bénéficié dans la wilaya d'Illizi de la prime scolaire de 5000 DA et de trousseaux scolaires, au titre de la saison scolaire 2020/2021, a-t-on appris, hier, des responsables de la direction de l'éducation de la wilaya. L'opération entre dans le cadre du programme de solidarité nationale avec les catégories sociales défavorisées et leur prise en charge en cette conjoncture sanitaire exceptionnelle, a précisé le chef de service de la programmation, Mustapha Dob. Plus de 12 000 élèves du primaire devaient rejoindre, hier, les bancs de classes, dans 73 établissements disséminés à travers la wilaya, dans des conditions normales empreintes d'un strict respect des mesures préventives. Le directeur de l'éducation de la wilaya d'Illizi, Algma Bouras, a fait part de la mobilisation des moyens humains et matériels nécessaires pour le bon déroulement de la rentrée, notamment la disponibilité des équipements de prévention (bavettes et gel hydro-alcoolique), en plus de la mobilisation des unités de dépistage et de suivi sanitaire au niveau des établissements scolaires. La rentrée scolaire à Illizi a été lancée à partir de la nouvelle école primaire de Aïn-El-Kours, par le wali, Mustapha Aghamir, en présence des cadres du secteur de l'Éducation.

# Plusieurs études révèlent les résultats mitigés du tocilizumab contre le Covid-19

Plusieurs études publiées mardi n'ont pas permis de trancher sur l'efficacité du tocilizumab, un médicament dont on espérait qu'il pourrait lutter contre l'hyper-inflammation responsable des cas les plus graves du nouveau coronavirus et réduire la mortalité. Les résultats de trois études de qualité ont été publiés mardi dans la revue américaine Jama Internal Medicine: une grande menée dans une soixantaine d'hôpitaux américains, et deux plus petites en Italie et en France, chez des malades relativement graves du Covid-19, mais pas en état critique requérant une intubation. La conclusion, telle que résumée par le docteur Jonathan Parr, de l'université de Caroline du Nord, dans un éditorial: les études française et italienne «suggèrent un rôle potentiel pour le tocilizumab contre le Covid-19, mais ne fournissent pas de preuves claires d'efficacité», contrairement à l'étude américaine. Mais l'étude américaine, dite «d'observation», n'a pas comparé le médicament, qui est donné en intraveineuse, à un traitement standard, ce qui aurait permis de conclure sur une

éventuelle relation de cause à effet. A l'inverse, les études française et italienne étaient «randomisées», c'est-à-dire que la moitié des malades ont reçu le médicament, tandis que l'autre moitié recevait les traitements habituels, ce qui a permis de réellement vérifier l'efficacité du tocilizumab. «Ces résultats ne permettent pas de justifier l'utilisation de routine du tocilizumab contre le Covid-19 dans la plupart des centres», poursuit le docteur Parr, qui dit préférer attendre les résultats des cinq autres essais randomisés en cours, notamment le très grand mené au Royaume-Uni, l'essai Recovery. Le tocilizumab (anticorps monoclonal) vise à traiter la deuxième phase de la maladie, quand le coronavirus provoque chez les patients une sur-réaction immunitaire aux conséquences potentiellement désastreuses pour les organes, notamment les poumons. Il est immunosuppresseur, et est utilisé par ailleurs contre la polyarthrite rhumatoïde. D'autres types d'anticorps de synthèse, notamment ceux développés par la société Regeneron et injectés au président américain Donald Trump,

interviennent plus tôt dans la maladie et visent à empêcher le virus de pénétrer les cellules. Ceux-là semblent efficaces, selon des résultats préliminaires, et l'Agence américaine des médicaments étudie leur éventuelle autorisation. Dans le détail, l'étude américaine indique une baisse de mortalité pour les patients ayant reçu l'injection dans les deux premiers jours après l'admission en soins intensifs, par rapport à ceux n'en ayant pas eu, mais les groupes n'étaient pas tout à fait comparables dans la gravité de leurs symptômes. L'étude française, sur 131 patients, suggère une légère réduction du risque de ventilation assistée (mécanique ou à haut débit) ou de décès à 14 jours, mais à 28 jours, autant de patients étaient morts dans les groupes traités et non-traités. Son responsable, le professeur Olivier Hermine de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, explique qu'il faudra attendre des résultats à 90 jours pour déceler un éventuel effet sur la mortalité. «Il faut aussi trouver le bon timing: trop tôt ce n'est pas bien, car cela va empêcher de monter une réponse immune contre le virus, et trop tard cela ne sert à rien», dit-il.



«C'est vraiment dans la phase inflammatoire, pour empêcher l'hyper-inflammation» et la destruction des tissus, que le tocilizumab s'avérera peut-être

utile. Quant à l'étude italienne, sur un nombre similaire de malades, aucun effet significatif n'a été observé sur la progression des symptômes.

## Des traces de Covid-19 détectées sur l'emballage d'un poisson congelé



D'après le Centre chinois de contrôle et de prévention des maladies (CDC), des traces de Covid-19 vivant ont été retrouvées sur un emballage de morue congelée. Des traces de Covid-19 «vivant» sur de la morue congelée. L'information paraît étonnante, et pourtant, cette nouvelle affole le CDC (Centre chinois de contrôle et de prévention des maladies). Ce

fait divers prouve que le contact avec des emballages contaminés est possible. C'est le CDC qui a confirmé la nouvelle samedi dernier : oui, le coronavirus peut bel et bien survivre sur des emballages de produits congelés. La découverte des particules infectieuses sur l'emballage extérieur de morue congelée - importée dans la ville

côtière orientale de Qingdao - fait suite à une enquête menée auprès des récentes infections signalées dans la ville. D'après l'agence de presse chinoise Xinhua, le CDC chinois a indiqué que cela «prouve que le contact avec des emballages contaminés par un nouveau coronavirus vivant peut entraîner une infection». Pour information, c'est la toute première fois qu'on parvient à isoler du virus sur un emballage alimentaire. Aussi, peut-être n'est-ce pas un cas isolé. Dans son communiqué, l'agence de presse tient cependant à rappeler que «le risque que les aliments de la chaîne du froid circulant sur le marché chinois soient contaminés par le nouveau coronavirus est très faible». En effet, sur un total de 2,98 millions d'échantillons testés dans les 24 régions du pays, dont 670 000 prélèvements sur des aliments de la chaîne du froid ou des emballages alimentaires, 1,24 million sur du personnel en activité et 1,07 million sur l'environnement, seuls 22 échantillons d'aliments ou d'emballages alimentaires de la chaîne du froid ont été testés positifs au virus.

### Les employés doivent redoubler de vigilance

Par prudence, le CDC a conseillé à tous les employés du secteur de redoubler de vigilance suite à cette annonce. Ils doivent notamment respecter de nouvelles mesures, en :

portant des vêtements spéciaux ; évitant le contact direct avec les produits ; ne se touchant plus la bouche, le nez et les yeux au travail ; passant par une procédure de désinfection en sortant du travail et des tests réguliers de détection du Covid-19.

### Produits surgelés : ce que vous devez savoir

Il n'y a pas que les emballages contaminés qui peuvent mettre en danger votre santé. Les produits surgelés eux-mêmes peuvent vous intoxiquer si la durée de conservation n'est pas respectée ! C'est pourquoi vous devez connaître la différence entre les deux mentions suivantes, présentes sur les emballages :

La DDM : date de durabilité minimale au-delà de laquelle le produit reste consommable, mais perd ses qualités nutritionnelles ;

La DLC : date limite de conservation indiquant la limite de vie de l'aliment au-delà de laquelle il y a un risque pour la santé.

Dans l'absolu, il faut savoir que la durée de conservation moyenne au congélateur est de :

- 1 à 2 mois pour les pâtisseries et le pain ;
- 3 à 4 mois pour les plats cuisinés ;
- 2 à 6 mois pour les poissons et les crustacés ;
- 3 à 6 mois pour les produits laitiers ;
- 2 à 12 mois pour la viande ;
- 12 mois pour les fruits et les légumes.

## Facebook utilise l'intelligence artificielle pour prédire la propagation du Covid-19

La pandémie de Covid-19 et la crise sanitaire qui en découle mettent le monde dans une position très délicate. Il y a de nombreuses pistes à suivre pour améliorer la situation. Facebook pense pouvoir aider grâce à l'intelligence artificielle. À moins que les tests continus des personnes ne soient plus à l'ordre du jour, il est très difficile de prévoir où un nouveau cluster de Covid-19 pourrait apparaître. Ceci parce que la période d'incubation du virus serait d'environ 14 jours. Autrement dit, n'importe qui pourrait se balader ici ou là pendant deux semaines en étant infecté sans le savoir, et contaminer ainsi les personnes qu'il côtoie. Les technologies modernes comme l'intelligence artificielle peuvent aider. Cela étant

dit, Facebook pense pouvoir être en mesure d'apporter son aide à la situation en utilisant l'intelligence artificielle pour prédire la propagation du virus. Selon le géant de Menlo Park, «le Covid-19 a progressé de manière rapide et imprévisible, venant empêcher les plans de reprise d'activité dans certains États et introduisant de nouveaux points chauds dans d'autres.» «Ce potentiel de réapparition souligne le besoin vital de mieux comprendre la progression géographique de la maladie. Souhaitant garder les gens en sécurité et continuer à les informer de la situation, nous publions aujourd'hui de nouvelles prédictions basées sur l'intelligence artificielle pour évaluer la propagation du Covid-19 sur tout le

territoire des États-Unis au niveau de chaque comté.»

### Un outil déjà en place pour surveiller la situation aux États-Unis

En utilisant des algorithmes d'intelligence artificielle pour prédire la propagation, Facebook espère pouvoir donner aux localisations citées davantage de temps pour se préparer et mettre en place des mesures pour gérer la situation, dans l'éventualité où un pic de Covid-19 surviendrait effectivement. Pour l'heure, cet outil basé sur l'intelligence artificielle ne sera utilisé que pour les États-Unis. Nul ne sait si le géant américain a l'intention



d'étendre son utilisation à d'autres régions du monde plus ou moins touchées par le Covid-19. Quoi qu'il en soit, il sera très intéressant

de voir à quel point cet outil se révèle utile sur le terrain. Tous les moyens sont bons à prendre pour aider à endiguer cette pandémie.

ONU

# L'Iran se félicite de la fin de l'embargo onusien sur les ventes d'armes comme le fruit du JCPOA

La fin de l'embargo onusien sur les ventes d'armes à l'Iran est le résultat de la détermination iranienne à respecter l'accord international de 2015 sur le nucléaire, a déclaré mardi le porte-parole du gouvernement iranien, Ali Rabiei, lors d'un point de presse.

«La politique iranienne, visant à ne pas quitter le Plan d'action global conjoint (JCPOA), montre désormais ses effets positifs», a souligné M. Rabiei, cité par l'agence de presse officielle IRNA. La politique iranienne a permis à Téhéran de déjouer le plan des Etats-Unis de rétablir les embargos du Conseil de sécurité des Nations unies contre l'Iran, et elle produira d'autres résultats positifs au fil du temps, a ajouté le porte-parole. M. Rabiei a salué la communauté internationale qui «avait fait preuve d'indépendance et refusé de se soumettre face aux intimidations des Etats-Unis», une volonté qu'il considérait comme une nouvelle évolution sur la scène

internationale. «L'Iran n'a pas l'intention d'alimenter une course aux armements dans la région de l'Asie de l'Ouest après la fin des restrictions», a-t-il noté. Des années d'embargos sur les armes ont poussé l'Iran à renforcer son propre secteur de la défense, et la nouvelle situation ne changera pas la trajectoire de Téhéran, a indiqué le porte-parole. Dimanche, le ministère iranien des Affaires étrangères a publié un communiqué pour marquer la fin de toutes les restrictions imposées par le Conseil de sécurité des Nations unies sur les transferts d'armes à destination et en provenance de l'Iran, tel qu'établie en 2015 par la résolution 2231 du Conseil de sécurité.



## ● Le MAE russe avance l'idée d'une sécurité collective dans la région du Golfe

Le chef de la diplomatie russe, Sergei Lavrov, a avancé mardi l'idée russe de sécurité collective dans la région du Golfe. Trouver des mesures pour prévenir une nouvelle escalade et instaurer un système fiable de sécurité collective dans la région du Golfe est l'objectif de l'initiative du président russe, Vladimir Poutine, qui consiste en l'organisation d'un sommet en ligne des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, plus l'Allemagne et l'Iran, a déclaré M. Lavrov lors d'un débat de haut niveau du Conseil de sécurité sur la situation dans la région du Golfe. Afin d'établir un système fiable de sécurité régionale, la Russie a présenté un concept de sécurité collective pour cette

réunion, basé sur un agenda constructif et unificateur visant la création de mécanismes de réponse collective à de nombreuses menaces et défis avec l'implication des pays du Golfe, dont l'Iran, a-t-il précisé. «Nous proposons que des mesures pratiques soient prises pour mettre en œuvre cette idée en impliquant les Etats voisins et les membres permanents du Conseil de sécurité, la Ligue arabe, l'Organisation de coopération islamique et d'autres parties intéressées», a poursuivi M. Lavrov. Le chemin vers cet objectif ne sera ni facile ni rapide, mais c'est une chose que les pays du Golfe doivent avant tout faire eux-mêmes, a-t-il noté, ajoutant que le travail des acteurs extérieurs est de les aider

à créer les conditions d'un rapprochement par un travail patient et cohérent. Il a par ailleurs estimé que l'accord nucléaire iranien de 2015, officiellement connu sous le nom de Plan d'action global conjoint (PAGC), restait un instrument important pour prévenir une escalade des tensions dans la région. Les Etats-Unis, ainsi que le Royaume-Uni, la Chine, la France, l'Allemagne et la Russie, ont participé à cet accord. Mais Washington s'en est retiré unilatéralement en mai 2018. La situation difficile et fragile dans la région du Golfe a un effet déstabilisateur sur les relations internationales, et pourrait redevenir dangereuse et imprévisible, a averti le ministre russe.

Arménie-Azerbaïdjan

## Haut-Karabakh : les chefs des diplomatie arménienne et azerbaïdjanaise à Moscou

Les ministres arménien et azerbaïdjanais des Affaires étrangères étaient en Russie, hier, pour des consultations diplomatiques séparées avec Moscou sur le conflit pour le Nagorny Karabakh, après l'échec consécutif de deux trêves, selon des sources médiatiques locales. La porte-parole de Zohrab Mnatsakanian, chef de la diplomatie arménienne, a indiqué que ce dernier rencontrera son homologue russe, Sergueï Lavrov, pour évoquer «la mise en place d'un accord de cessez-le-feu». De son côté, la diplomatie azerbaïdjanaise a annoncé dans un communiqué que son ministre,

Djeyhoun Baïramov, devait être également à Moscou, hier, pour des «consultations avec la partie russe». Pour l'heure, aucune rencontre commune n'a été annoncée. La précédente, le 9 octobre, avait débouché sur un accord de trêve humanitaire devant entrer en vigueur le lendemain, mais celle-ci est restée lettre morte. Un deuxième cessez-le-feu a échoué une semaine plus tard. La Russie a multiplié les appels au cessez-le-feu depuis la reprise des hostilités le 27 septembre dans le Nagorny Karabakh, région à majorité arménienne ayant fait sécession de l'Azerbaïdjan à la fin

de l'URSS, lors d'une guerre ayant fait 30 000 morts. Qualifiant «d'inacceptable» la poursuite des affrontements, Sergueï Lavrov a indiqué lundi que la Russie, l'Azerbaïdjan et l'Arménie travaillaient à la mise en place «prochaine» d'un mécanisme de contrôle du cessez-le-feu. Il est également prévu que MM. Mnatsakanian et Baïramov s'entretiennent vendredi séparément à Washington avec leur homologue américain, Mike Pompeo. Russie, Etats-Unis et France sont les médiateurs historiques du conflit du Karabakh au sein du Groupe de Minsk de l'OSCE.

Sahara occidental

## Le soutien dont jouit le Polisario au Conseil de sécurité irrite le Maroc

Le soutien dont jouit le Front Polisario au sein du Conseil de sécurité irrite au plus haut point le Maroc, qui a lancé, via sa représentation à New York, de violentes attaques contre des membres de l'organe exécutif de l'ONU soutenant l'autodétermination du peuple sahraoui. Dans une récente missive adressée au président du Conseil de sécurité, le représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, Omar Hilale, s'en est pris à l'Afrique du Sud, l'accusant de devenir soi-disant «l'instrument d'une falsification des réalités» concernant le conflit du Sahara occidental occupé. L'Afrique du Sud a remis à la présidence du Conseil de sécurité, assurée actuellement par la Russie, une correspondance émanant de la localité sahraouie libérée Bir Lahlou, et signée par le président de la RASD, Ibrahim Ghali. La lettre d'Omar Hilale montrait également l'agacement du Maroc face au geste de l'ambassadrice de Timor Leste auprès de l'ONU qui a fait circuler une lettre au contenu émanant de la représentation du Front Polisario auprès de l'ONU et renseigne sur l'étendue de l'embarras que suscite le succès de la représentation du Front Polisario aux Nations unies dans la création d'un contact permanent avec le Conseil de sécurité qui est accusé par le représentant marocain, d'une instrumentalisation politique» à travers de pareilles lettres rédigées par des dirigeants sahraouis. La nouvelle lettre de l'ambassadeur marocain vient confirmer l'échec des tentatives désespérées du Maroc de dissuader le Conseil de sécurité de l'ONU, qui

reconnait le Front Polisario en tant que seul et unique représentant légitime du peuple sahraoui, de traiter avec la représentation du Polisario. En effet, l'Afrique du Sud et le Timor Leste ont adressé les 7 et 8 octobre 2020 au Conseil de sécurité via leurs représentations respectives auprès de l'ONU deux correspondances comprenant les lettres adressées par le président sahraoui, et le représentant du Front Polisario à l'ONU, approuvées, par la suite, par le Conseil de sécurité de l'ONU comme documents officiels. Cette nouvelle sortie de l'ambassadeur du Maroc, qui n'est pas la première d'ailleurs, révèlent l'ampleur du mécontentement au sujet des messages adressés par le Front Polisario à l'organe onusien, qui mettent à nu à chaque fois des aspects importants de la politique coloniale expansionniste que le régime marocain tente de mettre en œuvre au Sahara occidental. En juillet dernier, le Maroc avait mi du temps pour digérer l'adoption par le Conseil de sécurité d'une lettre adressée par le président Brahim Ghali, aux Nations unies (ONU), comme document officiel. Il s'agit d'une lettre dans laquelle le président sahraoui a mis en garde contre la propagation de l'épidémie du nouveau coronavirus (Covid-19) qui s'est propagé de manière significative en peu de temps dans les territoires sahraouis occupés. Le Maroc s'en est alors pris, dans une lettre précédente à la République de Namibie qui a transmis la missive du président sahraoui au Conseil de sécurité.

Palestine

## Raids israéliens contre la bande de Ghaza

Les forces d'occupation israéliennes ont mené, mardi soir, deux raids aériens contre la bande de Ghaza, ont rapporté des médias. D'après des sources de sécurité palestiniennes, l'armée israélienne a mené deux frappes, à Khan Younès et Deir el-Balah (sud), sur des positions du Hamas, mouvement de résistance palestinien. La bande de Ghaza a été déjà la cible d'une série d'agressions militaires israéliennes en (2008, 2012, 2014) et malgré une trêve l'an dernier favorisée par l'ONU, l'Egypte et le Qatar, l'occupation mène sporadiquement des tirs sur le territoire palestinien. Outre la répression systématique des Palestiniens, l'occupant israélien ne cesse de poursuivre dans la région son plan d'extension au détriment des résolutions onusiennes et du droit international. Deux millions de Palestiniens vivent dans la bande de Ghaza, langue de terre appauvrie sous blocus israélien depuis plus de 10 ans.

Syrie

## Un tir israélien frappe le sud de la Syrie

Un tir israélien a visé la province de Quneitra dans le sud de la Syrie, ont annoncé les médias officiels syriens hier. Un missile s'est abattu sur une école, dans un village situé dans la campagne au nord de Quneitra, a déclaré l'agence d'information syrienne SANA, sans donner plus de détails. L'Observatoire syrien des droits de l'homme a aussi rapporté un tir de missile dans la zone, précisant qu'Israël était «probablement» responsable. Israël a mené des centaines de frappes aériennes et de tirs de missiles sur la Syrie depuis l'éclatement de la guerre civile en 2011.

Libye

## L'envoyée de l'ONU «assez optimiste» sur la possibilité d'un cessez-le-feu durable

L'envoyée spéciale de l'ONU pour la Libye s'est déclarée «assez optimiste» hier sur la possibilité d'un cessez-le-feu durable après deux jours de négociations entre les parties en conflit, à Genève. Je suis «assez optimiste», a dit Stephanie Williams, représentante spéciale du secrétaire général des Nations unies et Cheffe de la Mission d'appui des Nations unies en Libye (Manul), lors d'une conférence de presse, sur la possibilité de l'instauration d'un cessez-le-feu durable. M<sup>me</sup> Williams base son sentiment sur l'atmosphère «de sérieux et d'engagement» qui, selon elle, a caractérisé les premières discussions de la commission militaire libyenne conjointe, représentant les deux parties en conflit, qui ont commencé lundi au Palais des nations de Genève. M<sup>me</sup> Williams a annoncé plusieurs accords concrets comme l'ouverture des principales routes terrestres du pays ainsi que celle de certaines voies aériennes intérieures, qui doivent permettre de soulager la situation très difficile des populations civiles. Confirmée lors du sommet international du 19 janvier 2020 à Berlin, la commission militaire conjointe doit définir les conditions d'un cessez-le-feu durable, avec retrait de positions militaires. C'est l'une des trois voies poursuivies en parallèle par la Manul, avec le volet économique et le volet politique.

Culture

## La Coordination syndicale des musiciens de la wilaya d'Alger est née

La coordination syndicale des musiciens d'Alger, constituée le 3 octobre dernier, a tenu sa première réunion, mardi à Alger, au siège de wilaya de la centrale syndicale de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) à laquelle elle s'est affiliée, consacrant son ordre du jour à la présentation de ce nouveau collectif, un rappel sur la condition socioprofessionnelle du musicien et aux objectifs à atteindre.



Comptant déjà quelque 300 adhérents, cette coordination entend bien «aller de l'avant» pour «réhabiliter la profession de musicien qui a de tout temps été de tous les combats» pour que l'«Algérie reste debout», a tenu à rappeler le virtuose du violon, secrétaire général de ce nouvel organisme, Kheireddine Mekachiche. Cette coordination syndicale, la première du genre dédiée aux musiciens, «attend d'avoir un siège» où elle élirait domicile, pour commencer à mettre à exécution sa «feuille de route», explique le pianiste Mohamed Arfi, chargé de la communication de la coordination. Une feuille de route où figure le «statut du musicien», comme revendication essentielle et qui viendrait, selon le secrétaire général, «compléter le travail inachevé» entrepris pour assurer aux artistes une couverture sociale, «jusqu'à là inefficace» pour répondre à la détresse sociale des musi-

ciens» durant la longue période de la pandémie du Covid-19 qui a «brutalement interrompu» l'activité artistique, celle des musiciens notamment. «Il est grand temps de réhabiliter le musicien et améliorer sa condition sociale», martèle encore Kheireddine Mekachiche, rappelant avec tristesse que certains d'entre «ces semeurs de joie» ont quitté ce monde dans la «misère sociale et l'anonymat». Une coordination syndicale née pour prendre en charge «de manière effective» les problèmes des musiciens durant leur carrière, en les accompagnants et en «faisant valoir l'importance de leur apport dans la société», autant de «revendications qui constituent le combat à mener par les musiciens» a estimé le secrétaire général de l'union de wilaya d'Alger de l'UGTA, Idir Boukabous, qui a mis son siège à la disposition de cette nouvelle coordination syndicale.

Beanadel M.

Semaine de la langue italienne  
dans le monde

## Une exposition de BD inaugurée à Alger

Une exposition dédiée à la bande dessinée, œuvres d'auteurs finalistes au Festival de la BD de Lucques en Italie, a été inaugurée, mardi à Alger, dans le cadre de la 20<sup>e</sup> Semaine de la langue italienne dans le monde. Accueillie à l'Institut culturel italien d'Alger, l'exposition propose aux visiteurs de découvrir une trentaine d'œuvres de bédéistes italiens confirmés qui ont été encensés lors de l'édition 2019 du Festival de bande dessinée de Lucques, un des grands rendez-vous européen dédié au 9<sup>e</sup> art. Les planches mettent en avant le talent de jeunes créateurs de la BD à l'image de Sebastiano Arangino, Jacopo Gigarini, Giulia Giacomino, Delia Parise, Nicola De Luca ou encore Giovanni Angelo

Cianti. Les auteurs ont, chacun à sa manière, partagé à travers la BD, des expériences de vie, dans un «parfait» alliage entre la réalité et la fiction. Célébré du 19 au 25 octobre sur le thème «L'italien entre parole et image : graffitis, illustrations, bandes dessinées», l'édition 2020 de la Semaine de la langue italienne dans le monde comprend des activités culturelles destinées à valoriser la langue italienne. Cette année, les organisateurs ont choisi de mettre en avant l'image, en faisant la part belle au 9<sup>e</sup> art, aux romans graphiques ainsi qu'aux éditions pour enfants et adolescents. L'exposition est visible jusqu'à la fin de novembre prochain à l'Institut culturel italien d'Alger.

Prix littéraire Mohammed Dib

## Les noms des lauréats de la 7<sup>e</sup> session dévoilés

L'association La Grande maison a proclamé, mardi soir, la liste des lauréats de la 7<sup>e</sup> session du Prix littéraire Mohammed Dib 2020, indique la page Facebook du Prix littéraire. A décroché le Prix en langue arabe Abdelmonaim Bensayah pour son roman *Li narkos Tarantila thouma namout*, paru aux éditions El Mahir, tandis qu'en langue amazighe, a brillé Mourad Zimu pour son roman *Kawitu*, paru aux éditions Casbah. Rédigé en français, le roman *Body Writing*, de Mustapha Benfodil, et publié par les éditions Barzakh, a été distingué. Les résultats ont été proclamés par l'académicien et critique Mohamed Sari, président du jury, sur une vidéo diffusée sur la page Facebook du Prix. Organisé par l'association La Grande maison de Tlemcen, le Prix littéraire Mohammed Dib a pour objectif de motiver la créativité littéraire chez les jeunes dans les trois langues : arabe, amazighe et française.

Publicité

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère des travaux publics

Direction des travaux publics

Wilaya de Béjaïa

## AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE ET D'INFRUCTUOSITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N°15/247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

La direction des Travaux Publics de la wilaya de Bejaia (N.L.F) N°40801500006082 informe les soumissionnaires ayant participé à l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales N°16/2020 paru aux quotidiens nationaux «La Sentinelle» et «النهال» du 18/08/2020 relatif à:

Entretien des chemins de Wilaya

Projets :

- Lot N°01 : Entretien du CW23A du PK13+000 au PK18+000 et du PK50+000 au PK53+950 sur 08,95 Kms communes de Boukhefifa et Kendira  
 Lot N°02 : Entretien du CW02 entre PK03+000 et PK23+500 sur 08 Kms communes de Boukhefifa et barbacha  
 Lot N°03 : Entretien du CW07 du PK13+000 au PK20+000 sur 07 Kms commune de Béni Melikeche  
 Lot N°04 : Entretien du CW04 du PK01+100 au PK07+200 sur 6,1 Kms commune de Tizezrit  
 Lot N°05 : Entretien du CW141 entre PK01+000 au PK03+000 et PK07+000 au PK10+000 sur 05 Kms communes de Seddouk et Amalou  
 Lot N°06 : Entretien du CW15A entre PK0+000 et PK11+500 sur 05 Kms communes d'Aokas et Tizi N'berber  
 Lot N°07 : Entretien du CW20 entre PK00+000 et PK10+000 sur 05 Kms commune de Tichy  
 Lot N°08 : Entretien du CW15 du PK43+500 au PK48+500 sur 05 Kms commune de Barbacha  
 Lot N°09 : Entretien du CW173 du PK05+000 au PK10+000 sur 05 Kms communes Tibane et Tinebdar  
 Lot N°10 : Entretien du CW34 du PK0+000 au PK3+000 sur 03 Kms commune de Bejaia

Qu'à l'issue de l'analyse des offres techniques et financières, les marchés sont attribués provisoirement aux entreprises suivantes :

Lot N°01 : Entretien du CW23A du PK13+000 au PK18+000 et du PK50+000 au PK53+950 sur 08,95 Kms communes de

Boukhefifa et Kendira:

Entreprise : SARL MEDITERRANEENE MEGROUS  
 Montant : 60 205 670, 00 DA TTC  
 Délais : Douze (12) Mois  
 Note Technique : 69,83 /100  
 Critères : Offre moins disante  
 NIF : 001706018928995

Lot N°02 : Entretien du CW02 entre PK03+000 et PK23+500 sur 08 Kms communes de Boukhefifa et barbacha:

Entreprise : SARL REV & TPBH SIDANE  
 Montant : 46 671 800, 00 DA TTC  
 Délais : Cinq (05) Mois  
 Note Technique : 88,00/100  
 Critères : Offre moins disante  
 NIF : 000806310008560

Lot N°03 : Entretien du CW07 du PK13+000 au PK20+000 sur 07 Kms commune de Béni Melikeche:

Entreprise : SNC ECOTP MOUHALI et Frères  
 Montant : 53 960 550, 00 DA TTC  
 Délais : Six (06) Mois  
 Note Technique : 83,33 /100  
 Critères : Offre moins disante  
 NIF : 099906260052133

Lot N°04 : Entretien du CW04 du PK01+100 au PK07+200 sur 6,1 Kms commune de Tizezrit:

Entreprise : ETPBH TCE GUENDOUIZ Rabah  
 Montant : 59 678 500, 00 DA TTC  
 Délais : Dix (10) mois  
 Note Technique : 67,00/100  
 Critères : 3<sup>ème</sup> Offre moins disante  
 NIF : 795619420000725

Lot N°05 : Entretien du CW141 entre PK01+000 au PK03+000 et PK07+000 au PK10+000 sur 05 Kms communes de Seddouk et Amalou:

Entreprise : SARL MEZIANE TR  
 Montant : 50 634 500, 00 DA TTC  
 Délais : Deux (02) Mois  
 Note Technique : 86,00/100  
 Critères : 2<sup>ème</sup> Offre moins disante  
 NIF : 000615004630984

Lot N°06 : Entretien du CW15A entre PK0+000 et PK11+500 sur 05 Kms communes d'Aokas et Tizi N'berber:

Entreprise : SARL EGR REKIMA  
 Montant : 44 993 900, 00 DA TTC  
 Délais : Sept (07) Mois  
 Note Technique : 87,28 /100  
 Critères : 2<sup>ème</sup> Offre moins disante  
 NIF : 001118044319885

Lot N°07 : Entretien du CW20 entre PK00+000 et PK10+000 sur 05 Kms commune de Tichy:

Entreprise : SARL REV & TPBH SIDANE  
 Montant : 37 473 100, 00 DA TTC  
 Délais : Cinq (05) Mois  
 Note Technique : 92,00/100  
 Critères : Offre moins disante  
 NIF : 000806310008560

Lot N°08 : Entretien du CW15 du PK43+500 au PK48+500 sur 05 Kms commune de Barbacha:

Entreprise : EURL ETI TRACO TCE ISSAADI TOUFIK  
 Montant : 34 696 830, 00 DA TTC  
 Délais : Deux (02) mois  
 Note Technique : 80,00/100  
 Critères : 4<sup>ème</sup> Offre moins disante  
 NIF : 099819008268147

Lot N°09 : Entretien du CW173 du PK05+000 au PK10+000 sur 05 Kms communes Tibane et Tinebdar:

Entreprise : SNC ECOTP MOUHALI et Frères  
 Montant : 36 499 680, 00 DA TTC  
 Délais : Cinq (05) Mois  
 Note Technique : 82,00 /100  
 Critères : moins disante  
 NIF : 099906260052133

Lot N°10 : Entretien du CW34 du PK0+000 au PK3+000 sur 03 Kms commune de Bejaia:

Entreprise : SNTP Bejaia  
 Montant : 33 087 950, 00 DA TTC  
 Délais : Quatre (04) Mois  
 Note Technique : 87,00 /100  
 Critères : 2<sup>ème</sup> Offre moins disante  
 NIF : 099916001045629

OBSERVATION:

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Bejaia dans un délai de Dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public, la presse ou le portail des marchés publics, cela conformément à l'article 82 du décret présidentiel 15/247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les autres soumissionnaires qui sont intéressés de se rapprocher de la DTP / Bejaia, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leur offres techniques et financières.



**NUMEROS UTILES**

**Numéros Verts**

- Police : 1548
- Gendarmerie nationale : 1055
- Sonelgaz : 3303
- Alerte kidnapping : 104
- Personnes en difficulté ou en détresse : 1527
- SOS Sécurité : 112
- SOS Santé : 115

**Urgences**

- SAMU : 021 23 50 50
- Police : 17
- Protection civile : 14
- Gendarmerie nationale : 021 96 42 22
- Sapeurs-Pompiers : 021 71 14 14
- Sûreté de la wilaya d'Alger : 021 73 00 73
- Centre antipoison : 021 97 98 98
- Centre des grands brûlés : 021 63 29 95
- Institut Pasteur : 021 67 25 02

**Hôpitaux**

- CHU Mustapha : 021 23 35 35
- CHU Ait Idir : 021 97 98 00
- CHU Ben Aknoun : 021 91 21 63
- CHU Beni Messous : 021 93 15 50
- CHU Kouba : 021 28 33 33
- CHU Bab El Oued : 021 96 06 06
- CHU Bologhine : 021 95 82 24
- CHU El Kettar : 021 96 48 97
- HCA Ain Naâdja : 021 54 05 05
- Hopital Tixeraine : 021 55 01 10
- Hopital Zéralda : 021 32 63 94
- Centre Pierre et Marie Curie : 021 23 66 66

**Compagnies Aériennes**

- Air Algérie : 021 74 24 28
- Tassili Airlines : 021 50 98 58
- Air France : 021 98 04 04

**Dépannages**

- Gaz : 021 68 44 00
- Electricité : 021 68 55 00
- Service des eaux : 021 67 50 30

**Radios**

- Chaîne I : 021 21 48 37
- Chaîne II : 021 69 11 70
- Chaîne III : 021 48 15 15
- Radio El Bahdja : 023 70 99 99
- Jil FM : 021 69 27 27
- ENRS : 021 69 34 03/06

**Services**

- Algérie Télécom : 100
- Serveur vocal chèques postaux : 1530
- Seaal : 3394
- Scouts musulmans algériens : 3033
- Association algérienne de psychiatrie : 1512
- Réclamations : 18
- Renseignements / Réveil : 19
- Télégramme : 13

**Hôtels - Alger**

- Hôtel El Djazaïr : 026 21 80 80
- Hôtel El Aurassi : 021 74 82 52
- Hôtel Hilton : 021 21 96 96
- Hôtel Sheraton : 021 37 77 77
- Hôtel Mercure : 021 24 59 70
- Hôtel Ibis : 021 98 80 20
- Hôtel Albert Premier : 021 73 65 06
- Hôtel Safir : 0551 42 58 48
- Hôtel El Riadh : 021 45 23 58
- Hôtel Mazafran : 021 32 00 00
- Hôtel AZ Zéralda : 023 32 55 89
- Hôtel Oasis - Kouba : 021 77 04 04
- Hôtel New Day - Kouba : 023 77 47 47
- Hôtel Mouflon d'Or : 021 54 25 62

**Hôtels - Sud**

- Hôtel El Djanoub - Ghardaïa : 029 89 46 20
- Hôtel - El Boustan - El Ménéa : 029 81 60 50
- Hôtel Tahat - Tamanrasset : 029 31 21 21
- Hôtel Gourara - Timimoun : 049 90 26 27
- Hôtel Touat - Adrar : 049 96 99 33



**20h05 : Alice Nevers**

Le procureur Eric Solanas a pris deux balles dans la rue. Il est entre la vie et la mort. Alice et Marquand récupèrent l'enquête : pourquoi le fils de Solanas, Amaury, le petit copain d'Ada, se sent-il aussi coupable ? Y a-t-il un lien avec le trafic de nudes....



**20h05 : Envoyé spécial**



Menaces, intimidations, remise en cause de leur enseignement, pression des parents : des professeurs confient leur angoisse et leur lutte quotidienne pour faire leur métier. - «Lactalis au-dessus des lois ?» Le géant mondial du lait est pointé du doigt par des anciens salariés qui dénoncent des méthodes...

**20h05 : 9-1-1**



Les pompiers se lancent dans une course contre la montre pour sauver une petite fille dans une montgolfière en difficulté. D'autres secouristes aident à rétablir l'électricité après une panne causée par un camion volé. Pendant ce temps,...

**20h15 : Gaston Lagaffe**



Cadre dans l'entreprise Peticoin, Prunelle voit débarquer un grand échalas du nom de Gaston. Le stagiaire ne commence pas avant midi et est adepte de la sieste. Ce qui a le don de profondément agacer Prunelle. D'autant qu'il fait les frais des inventions farfelues du jeune homme...

**20h00 : Fast & Furious**



Dans le désert californien, trois bolides prennent en chasse un semi-remorque pour le délester de son précieux chargement. Démontrant une maîtrise impeccable du pilotage et un sang-froid hallucinant, les flibustiers de la route frappent vite et disparaissent...

**2**

**19h50 : Mission astéroïdes**



Les astéroïdes sont des centaines de milliers à tourner autour du soleil. Certains d'entre eux ont bouleversé l'histoire de la planète et fascinent autant qu'ils inquiètent. Les plus gros de ces corps célestes s'apparentent même à des mini-planètes dont la formation s'est arrêtée...

**5**

**6**

**19h55 : Moloch**



Au huitième étage d'une tour, un homme prend feu. Louise, jeune journaliste stagiaire, s'invite parmi les policiers pour obtenir des informations. Gabriel, un psychiatre respecté mais rongé par le deuil de son enfant, prend un patient difficile : Jimmy...

**arte**

**TMC**

**20h05 : Au coeur de l'enquête**



Chaque année, à la Pentecôte, la célèbre fêria anime les rues de Nîmes pendant trois jours et trois nuits. Pour les gendarmes, cette fête est synonyme de mobilisation générale afin d'éviter les accidents liés à la consommation d'alcool...

**G STAR**

**TF** SÉRIES FILMS

**20h05 : Vintage Garage**



François Allain et ses restaurateurs ont décidé de transformer un véhicule pour en faire une pure création esthétique. Ils souhaitent faire un «Traditionnal Hot Rod» à partir d'une icône française, la Peugeot 201 née en 1929. En véritable designer automobile,...

**RMC**  
DÉCOUVERTE

**Hôtel - Béjaïa**

- Hôtel Les Hammadites : 0776 88 22 38

**Hôtel - Tizi-Ouzou**

- Hôtel Lalla Khedidja : 0795 22 65 77

**AEROPORTS**

- Houari Boumédiène - Alger : 021 50 91 91
- Rabah Bitat - Annaba : 038 52 01 59
- Ahmed Ben Bella - Oran : 041 59 10 77
- Mostepha Ben Boulaid - Batna : 023 77 01 10
- Mohamed Boudiaf - Constantine : 031 81 01 24
- 8 Mai 1945 - Sétif : 0651 88 73 66

**Hôtels - Est**

- Hôtel Marriott - Constantine : 035 53 39 04
- Hôtel Ibis - Constantine : 031 99 20 00
- Hôtel Cirta - Constantine : 031 92 19 80
- Hôtel Le Majestic - Annaba : 038 86 54 54
- Hôtel El Mountazah - Annaba : 038 65 24 12
- Hôtel El Hidhab - Sétif : 036 51 41 34

**Hôtels - Ouest**

- Hôtel Sheraton - Oran : 041 59 01 00
- Hôtel Royal - Oran : 041 29 17 17
- Hôtel Ibis - Oran : 041 98 23 00
- Hôtel Renaissance - Tlemcen : 043 40 11 11
- Hôtel Les Zianides - Tlemcen : 043 27 71 21 à 25
- Hôtel Ziri - Ghazaouet : 043 32 30 25

LNF

## Medouar vise plus haut !

Malgré des échecs répétés à la tête de la Ligue nationale de football, dont le plus significatif est sans doute sa faillite dans la gestion du derby USMA-MCA, Abdelkrim Medouar ne manque pas d'ambition pour autant.

À la tête de la LNF depuis deux ans, il vise désormais plus haut. Il ne cache pas d'ailleurs son envie de se porter candidat à la présidence de la FAF, dont l'AG électorale est prévue l'année prochaine. «L'ambition est un droit légitime. Cela fait maintenant deux ans que je suis à la tête de la Ligue et dans le cas où je décide de présenter ma candidature à la présidence de la FAF, je le ferai après mûre réflexion», a-t-il déclaré, hier. Belle manière de se préparer le terrain et de se positionner, n'hésitant pas à lancer sa campagne, au moment où personne ou presque ne l'attendait. «J'ai beaucoup appris de mes deux ans passés à la tête de la LNF et de ma longue expérience en tant que président de l'ASO Chlef, qui fait de moi d'ailleurs le doyen des présidents de club algérien après le départ de mes amis Saïd Allik et Moh Cherif Hannachi. Si je peux apporter un plus à la tête de la FAF, je déposerais ma candidature en présentant un projet ambitieux», a-t-il ajouté avec une certaine vantardise. Mais l'opinion sportive n'est pas dupe. Le bilan de Medouar au niveau de la Ligue n'est pas du tout reluisant marqué par de nombreux scandales et de controverses. Il a été longtemps contesté par ses collaborateurs au niveau du Bureau de la Ligue qui lui reprochaient de gérer les affaires du football unilatéralement et parfois de l'étranger. Son différend avec le président de la FAF actuel, Kheireddine Zetchi est un secret pour personne. Mais Medouar a toujours su retomber sur ses pattes, grâce notamment à des compromis et des arrangements fréquents dans ce milieu d'intrigues



et de manigances. Medouar n'hésite pas par ailleurs, à affronter ses nombreux échecs sans toutefois les assumer. C'était le cas dans l'affaire du derby USMA-MCA, dont le verdict du TAS de Lausanne a débouté son instance pour donner gain de cause au club usmiste. Medouar s'est présenté ensuite devant la presse, imperturbable, prenant acte de la décision du TAS, sans toutefois se remettre en cause. Il a seulement déclaré qu'il fallait maintenant « passer à autre chose », comme si de rien n'était. C'est un peu sa manière de fuir ses responsabilités, alors que des dirigeants consciencieux à sa

place, auraient sans doute démissionné après un tel camouflet. Mais ce n'est pas dans la nature de Medouar dont la multiplication des revers le pousse au contraire à viser encore plus haut. Connaissant le milieu versatile et vénal du football, il a en plus de fortes chances de réussir dans son ambition. Il le sait pertinemment. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il s'est lancé dans le bain. Il a probablement reçu quelques assurances avant de s'engager dans cette voie tortueuse. Sinon il ne l'aurait jamais fait.

Ali Nezlioui

USM Bel-Abbès

## Les absences faussent les plans du staff technique

Les absences prolongées de certains joueurs de l'effectif de la saison passée de l'USM Bel-Abbès perturbent le travail du staff technique en cette période cruciale de la préparation du championnat de Ligue 1 de football, a déploré mercredi un membre du staff. Selon Lyes Arab, entraîneur-adjoint de l'USMBA, qui s'exprimait sur la page officielle Facebook du club, «la non-intégration encore de certains joueurs de l'effectif de l'exercice passé rend le travail du staff technique encore compliqué, surtout que le temps ne joue pas en notre faveur». Saluant l'évolution de l'opération de recrutement effectuée par les dirigeants qui viennent d'engager leur septième recrue, à savoir l'ex-latéral gauche du CA Bordj Bou Arréridj, Baouche, l'assistant principal de Lyamine Bougherara à la barre technique des gars de la «Mekerra» a estimé que les «choses sérieuses en matière de préparation pour la nouvelle saison ont commencé», d'où la nécessité, selon lui, «de trouver une solution aux joueurs retardataires pour rejoindre leurs camarades». «Les retardataires refusent de rejoindre leur équipe avant que leur situa-

tion financière ne soit régularisée. La direction du club doit agir pour leur trouver une solution malgré les difficultés auxquelles elle est confrontée dans ce registre. Ce que je déplore personnellement, c'est que les clubs de l'élite ne sont pas tous mis sur le même pied d'égalité concernant leurs sources de financement», a-t-il regretté. Le même technicien a, en outre, insisté sur la nécessité d'organiser un stage pour ses poulains, «en raison de ses nombreux bienfaits en cette période précédant la reprise de la compétition officielle», souhaitant que la direction du club leur donne la possibilité d'effectuer leur regroupement «dans les meilleurs délais, d'autant qu'il ne reste encore que cinq semaines avant le coup d'envoi du championnat». Sur un autre plan, la direction de l'USMBA a désigné Abdelkader Sennour au poste de directeur technique des catégories jeunes. Ce technicien, qui a déjà occupé les mêmes fonctions par le passé, est censé contribuer «à la réhabilitation de la formation» au sein du club, avec comme objectif, «d'alimenter à l'avenir l'équipe première pas plusieurs joueurs issus du cru».

Tournoi de l'UNAF U20

## L'absence de blessures, principale satisfaction du sélectionneur Bensmaïn

L'absence de blessures et le bon répondant des joueurs sur le plan physique ont été les principales satisfactions du sélectionneur algérien des moins de 20 ans, Saber Bensmaïn, à l'issue du stage bloqué qu'il a clôturé mardi, au Centre technique de Sidi-Moussa (Alger), en vue du prochain tournoi de l'Union nord-africaine de football (UNAF). «Ce stage a été l'occasion pour nous de tester les joueurs après une longue période de confinement, imposée par le coronavirus. Ma principale satisfaction a été le fait de ne déplorer aucun blessé, même après le match amical contre la 1-re Région militaire, qui s'est joué, lundi dernier, à Blida et qui s'était soldé par un nul (0-0). «J'ai été content également du rendement physique des joueurs sur le terrain, car sur ce plan, ils ont très bien répondu», a-t-il indiqué dans une déclaration au site officiel de la FAF. Ce stage de préparation, programmé du 14 au 26 octobre courant, a été scindé en deux parties et dont la première, du 14 au 20 octobre vient d'être bouclée. «La 2<sup>e</sup> partie du stage, prévue du 22 au 26 octobre, se fera en présence des joueurs évoluant à l'étranger, et se soldera également par une joute amicale. Ce qui nous donnera une meilleure idée sur la composante de notre sélection U20», a poursuivi Bensmaïn. Le tournoi de l'Union nord-africaine de football auquel prendra part la sélection algérienne des moins de 20 ans sera qualificatif pour la prochaine Coupe d'Afrique des nations de la catégorie.

AGO de la FAF

## Plusieurs points seront débattus le 27 octobre à Alger

Plusieurs points seront débattus lors de l'Assemblée générale ordinaire de la fédération algérienne de football (AGO/FAF), prévue le 27 octobre à Alger, avec comme principal sujet, la présentation des bilans moral et financier de l'exercice 2019, a indiqué l'instance. Outre la présentation de ces deux bilans, «il se sera procédé à l'approbation du procès-verbal de l'AGO du 2 mai 2019», avant d'aborder plusieurs autres points, inscrits à l'ordre du jour. «Les membres de l'Assemblée générale souhaitant soumettre des propositions concernant l'ordre du jour et/ou des questions sur le contenu des différents rapports sont priés de les communiquer par courrier électronique, au plus tard le jeudi 22 octobre» a indiqué la FAF dans un communiqué. «Pour des raisons organisationnelles, les membres de l'Assemblée générale sont également priés de confirmer leur participation en complétant le formulaire qui leur a été transmis et de le retourner au plus tard le jeudi 22 octobre à la même adresse électronique» a ajouté l'instance fédérale, avant d'insister sur le respect des mesures sanitaires, relative à la lutte contre la pandémie de coronavirus. «La FAF rappelle et insiste sur le respect en toute circonstance des mesures barrières, édictées par les autorités sanitaires dans le cadre de la pandémie de Covidw-19, et invite les membres participants à l'AGO de se munir d'un test PCR (72heures) pour pouvoir prendre part aux travaux de ladite assemblée».



## Transfert Boudebouz proche du Qatar Sport Club

L'international algérien, Ryad Boudebouz, sociétaire de l'AS Saint-Etienne, devrait signer pour Qatar Sports Club de Doha, où il se trouve depuis mardi, a rapporté hier L'Equipe qui s'appuie sur une source «proche du dossier». Boudebouz (30 ans) devrait conclure des négociations déjà bien avancées avec l'équipe de la capitale, et découvrir le championnat du Qatar, où évoluent plusieurs de ses compatriotes, dont Baghdad Bounedjah, Yacine Brahimi, Adlène Guedioura et Sofiane Hani, entre autres. Le milieu offensif algérien, toujours sous contrat jusqu'en 2022 avec l'ASSE et un salaire mensuel de 200 000 euros, n'est pas à son meilleur niveau en Ligue 1 française. Arrivé à Saint-Etienne au cours du mercato estival 2019 en provenance du Betis Séville, Boudebouz (25

sélections) n'a inscrit qu'un seul but en 24 matches la saison dernière, et délivré quatre passes décisives. Ce qui fait qu'il ne rentre pas dans les plans de Claude Puel, l'entraîneur des Verts qui l'a mis de côté depuis le début de saison. Selon la même source, la formule de l'opération de transfert n'est pas encore connue, l'ASSE privilégierait un transfert sec après avoir déboursé 3,5 millions d'euros pour la venue de l'intéressé en provenance du Betis, en juillet 2019. Mais un prêt, avec ou sans option d'achat, n'est pas à exclure. La priorité des dirigeants de l'ASSE est d'économiser 4 millions d'euros sur les 20 mois restants du contrat de Boudebouz. Le marché des transferts fermera ses portes dimanche du côté du Qatar, ce qui devrait permettre de peaufiner les négociations.

MC Oran

## Le préparateur physique français et le joueur ivoirien rejoindront bientôt l'équipe

La direction du MC Oran a réussi à se procurer une autorisation des services du ministère des Affaires étrangères permettant à son nouveau préparateur physique français ainsi qu'à son nouveau joueur ivoirien de rejoindre l'équipe, a-t-on appris hier auprès de la direction de ce club de Ligue 1 de football. Le préparateur physique, Alain Durand, et le milieu de terrain, Landry Houssou, sont attendus dans les prochains jours en Algérie, après avoir accompli les formalités administratives d'usage. Ils devraient rallier le pays via la Tunisie en raison de la fermeture de

l'espace aérien algérien, a souligné, le chargé de communication du MCO, Rafik Cherrak. Cette nouvelle devrait réjouir en premier lieu l'entraîneur français des «Hamraoua», Bernard Casoni, qui était derrière le recrutement du coach et du joueur concernés. Il s'est même dit «impatience» de les voir intégrer le groupe, lors de la conférence de presse qu'il a animée dernièrement. Casoni, arrivé cet été au MCO pour un contrat d'une année, n'a pas tari d'éloges sur Alain Durand qui fera également office d'entraîneur-adjoint. Idem pour le jeune milieu de terrain ivoirien, Landry

Houssou (20 ans), sur lequel l'ex-coach du MC Alger a dit «miser énormément», qualifiant son recrutement d'«investissement de taille» pour le club phare de la capitale de l'Ouest «qui pourrait tirer énormément profit d'un éventuel transfert de cet élément à l'étranger à l'avenir». Sur un autre plan, le stage du MCO à Tlemcen, qui devait débuter samedi prochain, a été décalé de 24 heures, a encore précisé le chargé de communication de cette formation qui a connu plusieurs changements aussi bien sur le plan administratif, avec l'arrivée d'une nouvelle direction

sous la présidence de Tayeb Mahiaoui, que technique. Concernant ce dernier volet, le MCO, et outre la nomination d'un nouveau staff technique sous la houlette de l'ancien défenseur de la sélection française, pas moins de 12 nouveaux joueurs ont été recrutés par le président Mahiaoui, rappelle-t-on. Les Rouge et Blanc, qui ont enregistré trois cas de Covid-19 parmi leur effectif depuis le début de la préparation d'intersaison, joueront vendredi leur premier match amical face à la sélection nationale de police au stade Ahmed-Zabana.

Météo

Min °  
Max °

Alger

Oran

Constantine

Béchar

Ouargla

16°/31°

16°/26°

11°/28°

17°/29°

17°/33°

Horaires  
des prières

Alger

El Fadjr

El Dohr

El Aasr

El Maghreb

El Icha

05:35

12:32

15:36

18:02

19:23

Cour d'Alger

# Le procès en appel de l'affaire Mahieddine Tahkout reporté au 28 octobre

La Cour d'Alger a décidé, hier, le report au 28 octobre du procès en appel de l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout et d'un nombre de ministres et d'anciens responsables poursuivis pour corruption et abus de fonction.

Le report a été décidé à la demande du collectif de défense pour la consultation des documents de l'affaire. Le tribunal de première instance de Sidi M'hamed avait condamné l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout à une peine de 16 ans de prison ferme, assortie d'une amende de 8 000 000 DA. Rachid, Hamid et Billal Tahkout ont été condamnés à une peine de 7 ans de prison ferme assortie d'une amende de 8 000 000 DA. Nacer Tahkout a été condamné, quant à lui, à 3 ans de prison et 8 000 000 DA d'amende. Le tribunal a également ordonné le gel de tous les comptes bancaires des sociétés de Tahkout, la confiscation de leurs biens et leur exclusion de la participation aux marchés publics pour une durée de 5 ans. Dans la même affaire, le tribunal avait condamné les anciens Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek

Sellal, à une peine de 10 ans de prison ferme et 500 000 DA d'amende chacun, alors que l'ancien ministre de l'Industrie, Abdeslam Bouchouareb, en état de fuite, écope d'une peine de 20 ans de prison ferme assortie d'une amende de 2 000 000 DA. L'ancien ministre de l'Industrie, Youcef Yousfi, et l'ancien wali de Skikda Faouzi Belhocine ont été condamnés à 2 ans d'emprisonnement ferme. L'ancien ministre des Travaux publics, Ammar Ghoul écope, quant à lui, de 3 ans de prison ferme, tandis que l'ancien ministre des Travaux publics et des Transports Abdelghani Zaâlane, a été acquitté des charges retenues contre lui. Dans la même affaire, le tribunal de Sidi M'hamed avait rendu un jugement réclamant l'indemnisation du Trésor public à hauteur de 309 milliards de dinars.

Toumi S.



A l'occasion de la rentrée scolaire

## Le Président Tebboune adresse ses vœux de réussite aux élèves

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a adressé ses vœux de réussite à tous les élèves, à l'occasion de la rentrée scolaire 2020-2021. «Mes vœux de réussite à mes filles et fils si Dieu le veut, pour la rentrée scolaire et souhaitant à toute la famille de l'éducation plein succès dans l'organisation d'une prévention efficace contre l'épidémie», a écrit le président de la République sur sa page Facebook. L'Etat est prêt à vous accompagner en mettant tous les moyens nécessaires, a ajouté le Président Tebboune.

ONU

## L'APN participe à une séance d'information sur la pauvreté dans le monde

L'Assemblée populaire nationale (APN) a participé mardi à une séance d'information sur la question de la pauvreté dans le monde, organisée par l'Union interparlementaire (UIP) avec la participation du Bureau de l'Observateur de l'UIP aux Nations unies, indique un communiqué de la Chambre basse du Parlement. Les députés Mohamed Djellab et Seddik Chihab ont représenté l'APN aux travaux de cette séance d'infor-

mation sur l'Objectif de développement durable (ODD) (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde). La rencontre, tenue par visioconférence, a permis aux participants d'aborder les processus de l'ONU, les résultats escomptés, les actions concrètes et les réformes internes en vue de renforcer l'engagement des Parlements à cet égard. La question de la lutte contre la pauvreté était à l'ordre du jour

de cette séance d'information à laquelle a également pris part l'ancien Rapporteur spécial des Nations unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, Philip Alston, a ajouté le communiqué, précisant que dans son rapport intitulé «L'état alarmant de l'éradication de la pauvreté» présenté en juillet dernier, M. Alston avait appelé l'ONU, les Gouvernements et les Parlements à renforcer les processus d'éradication de la pauvreté.

Logement

## L'application «AADL- Prise de Rendez-Vous» téléchargée par plus de 15 000 souscripteurs en 24 heures

L'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL) a indiqué mardi que son application «AADL - Prise de Rendez-Vous» avait été téléchargée par plus de 15 000 souscripteurs en 24 heures. «Plus de 15 000 souscripteurs ont téléchargé l'application 'AADL - Prise de Rendez-Vous' et plus de 2000 rendez-vous ont été pris au cours des dernières 24 heures» pour la prise en charge des préoccupations des souscripteurs, précise un communiqué de l'AADL publié sur sa page Facebook. Le directeur général de l'AADL, Tarek Belaribi, avait présidé lundi le lancement de cette nouvelle application qui permet aux souscripteurs de

l'AADL de prendre rendez-vous pour transmettre leurs préoccupations. Les souscripteurs peuvent télécharger l'application sur leur smartphone en suivant les étapes suivantes : «Se rendre sur le Play Store, écrire AADL, sélectionner et télécharger «AADL - Prise de Rendez-Vous». Pour prendre rendez-vous, il leur suffit d'introduire le numéro d'enregistrement et le code secret en précisant la nature de la préoccupation, selon la même source. Cette nouvelle application facilite les procédures d'accueil des souscripteurs et permet de prendre en charge leurs préoccupations dans un délai record, a souligné l'AADL.

APN

## Levée de l'immunité parlementaire des députés Abdelkader Ouali et Mohcine Bellabas

L'immunité parlementaire des députés Abdelkader Ouali et Mohcine Bellabas a été levée, mardi lors d'une séance à huis clos tenue à l'Assemblée populaire nationale (APN), sur demande du ministre de la Justice, Garde des sceaux, a indiqué un communiqué de cette instance législative. Lors d'une séance à huis clos, présidée par Slimane Chenine, président de l'Assemblée, «il a été procédé à la lecture du rapport établi par la Commission des affaires juridiques, administratives et des libertés, concernant les charges auxquelles font face les deux députés», indique-t-on dans le communiqué, qui précise

que la parole a été, par la suite, donnée au député Abdelkader Ouali qui «a annoncé, expressément, vouloir renoncer à son droit à l'immunité parlementaire». S'agissant du député Mohcine Bellabas, le communiqué précise que «l'intéressé s'est absenté tout au long de ce huis clos, ce qui amené à recourir au vote à bulletin secret, en vue de trancher la demande de levée de l'immunité à son encontre». Les résultats de ce scrutin auquel «ont pris part 321 votants, sont comme suit : 242 «oui», contre 40 «non» et 19 abstentions, avec 20 bulletins nuls, précise la même source. «La demande de la levée de

l'immunité parlementaire est tranchée au scrutin secret et à la majorité des membres, conformément aux dispositions de l'article 72 du règlement intérieur de l'APN», rappelle l'Assemblée dans le communiqué. La Commission des Affaires juridiques, administratives et des libertés de l'APN avait auditionné, le 30 septembre et le 7 octobre 2020, le député Abdelkader Ouali, qui s'était exprimé sur les charges qui lui sont reprochées, refusant de renoncer à son immunité parlementaire et avait pris acte du refus du député Mohcine Bellabas de se présenter pour l'auditionner.

### ● Finance islamique La CNEP-Banque fin prête pour commercialiser ses produits

La CNEP-Banque est fin prête pour la commercialisation des produits de la finance islamique après avoir obtenu toutes les autorisations requises, a indiqué, hier, un communiqué de la CNEP-Banque. «Aujourd'hui, dotée de toutes les autorisations nécessaires dont celle de la Banque d'Algérie et après l'obtention de tous les certificats de conformité auprès de l'Autorité charaïque nationale de la fatwa pour l'industrie de la finance islamique, la CNEP-Banque est prête pour la commercialisation de ces produits», a précisé la même source. «La CNEP-Banque, qui avait lancé en novembre 2017 la commercialisation de produits islamiques avec la mise sur le marché de son financement «Ijara Tamlikia», a dû sursoir temporairement à cette activité en attendant la promulgation des textes régissant la finance islamique», a rappelé la même source. La CNEP-Banque a indiqué qu'elle a mis en place toute l'organisation et les procédures internes et élaboré ses produits de finance islamique pour le développement de cette activité. Elle a ajouté qu'elle communiquera dans les prochains jours la liste des premières agences retenues pour la distribution de ces produits.

### Condoléances

Suite du décès de feu  
**Larbi ALAHOUM,**  
Mr Tewfiq Meraou,  
Directeur général de l'Echo  
d'Algérie présente à la famille  
du défunt ses sincères  
condoléances et les assure en  
cette douloureuse circonstance  
de sa profonde sympathie.

Que Dieu Le Tout Puissant  
lui accorde Sa Sainte  
Miséricorde et l'Accueille  
en Son vaste paradis.

A Dieu nous appartenons  
et A Lui nous retournons



**L'ECHO**  
D'ALGERIE  
INFORMER ET PENSER LIBREMENT  
Quotidien National d'Information



[www.lechodalgerie-dz.com](http://www.lechodalgerie-dz.com)